

Groupement d'achat d'énergies du Pôle Energie Centre

Contexte et stratégie d'achat – période de fourniture 2026-2028

Chartres, le 08 octobre 2026



Sommaire

1

La consultation : caractéristiques et résultats

2

Éléments de contexte

3

Stratégie de couverture, projections budgétaires
2026-2027, BPU 2026



LA CONSULTATION : CARACTERISTIQUES ET RESULTATS



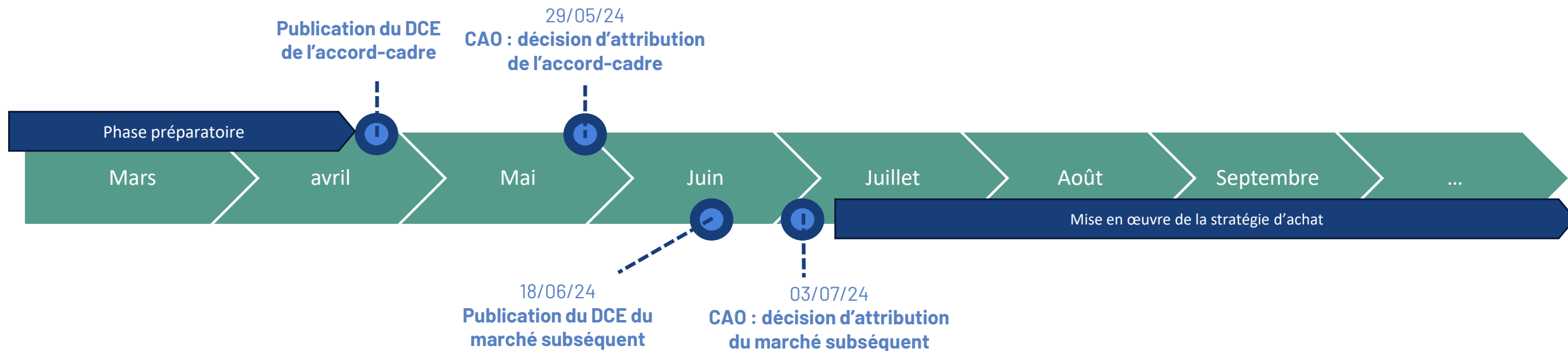
La procédure



> La procédure mise en œuvre : passation d'un accord-cadre à marché subséquent :



- ① **L'accord-cadre** → permet de référencer les fournisseurs sur les aspects techniques (services associés)
 - ↳ seuls les candidats les plus solides techniquement sont retenus
- ② **Le marché subséquent** → remise en concurrence des fournisseurs titulaires de l'accord-cadre sur le prix
 - ↳ décision d'attribution dans un délai très court (délai de validité des offres < 2h)



Caractéristiques du contrat

> Allotissement & titulaires :

Lot concerné	Energie	Fournisseur attributaire
Lot n°1 : Acheminement et fourniture de gaz naturel pour les points de livraison sur le périmètre du gestionnaire de réseau de distribution GRDF.		
Lot n°2 : Acheminement et fourniture d'électricité pour les points de livraison relevant des segments tarifaires de distribution C2, C3, C4 et C5 sur le périmètre des gestionnaires de réseau de distribution ENEDIS et Synelva (3 points de livraison C4).		



> Contrat sans engagement de consommation de la part des membres



> Flexibilité du périmètre (= rattachement / détachement) sur la durée du contrat limitée $\pm 10\%$ du volume annuel de référence



> Période d'exécution des prestations de fourniture → 3 années

2026	2027	2028
✓	✓	✓

Stratégie d'achat retenue pour le groupement

➤ Choix du comité stratégique d'un achat fragmenté par prise de position (dit achat « clic ») :

↳ Le contrat laissait deux possibilités :



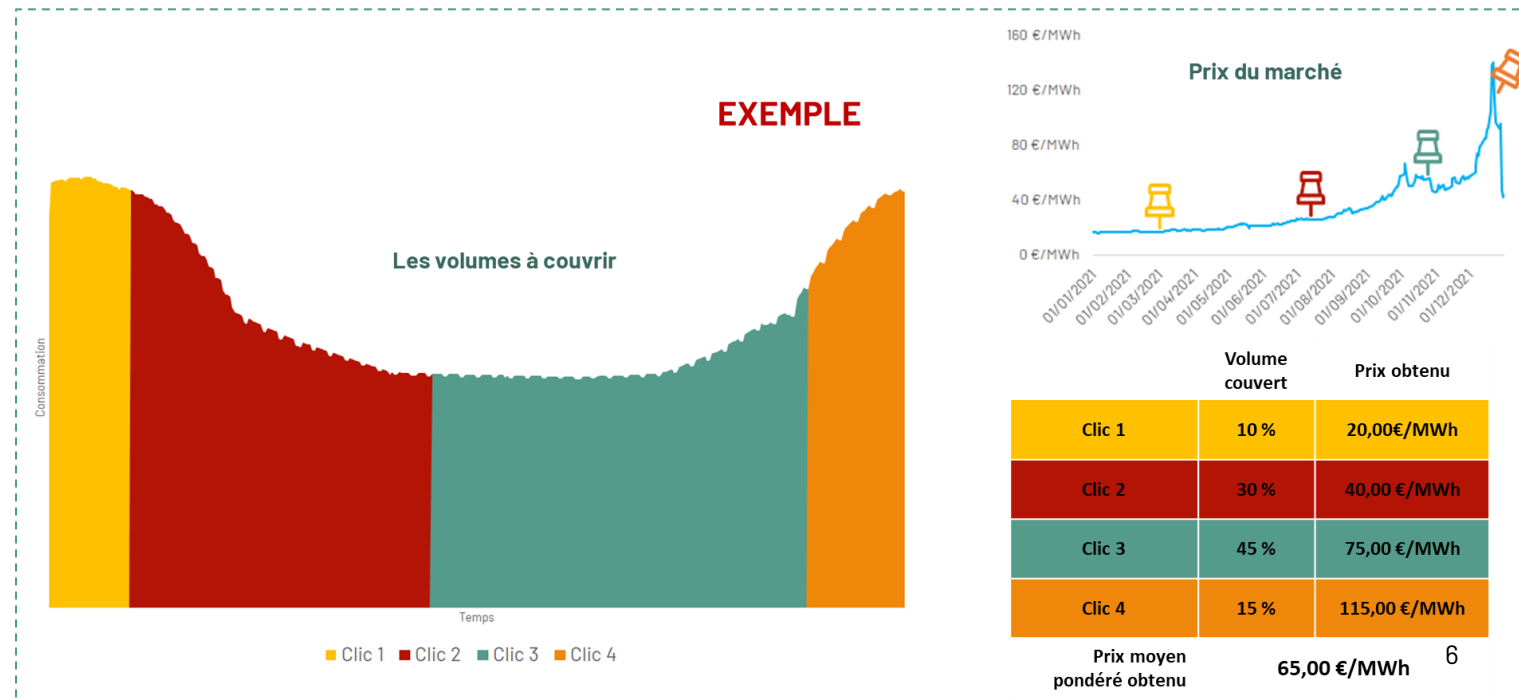
Achat ferme aux conditions du jour de la remise des offres



Achats fragmentés par prises de positions (« clic »)

↳ Choix opéré au marché subséquent et dicté par des marchés de l'énergie tendus, incertains et volatiles

↳ Sécurisation du processus d'achat par la mise en place d'un comité stratégique dédié (défini la feuille de route de la stratégie d'achat/ détermine les cibles – plan de couverture)



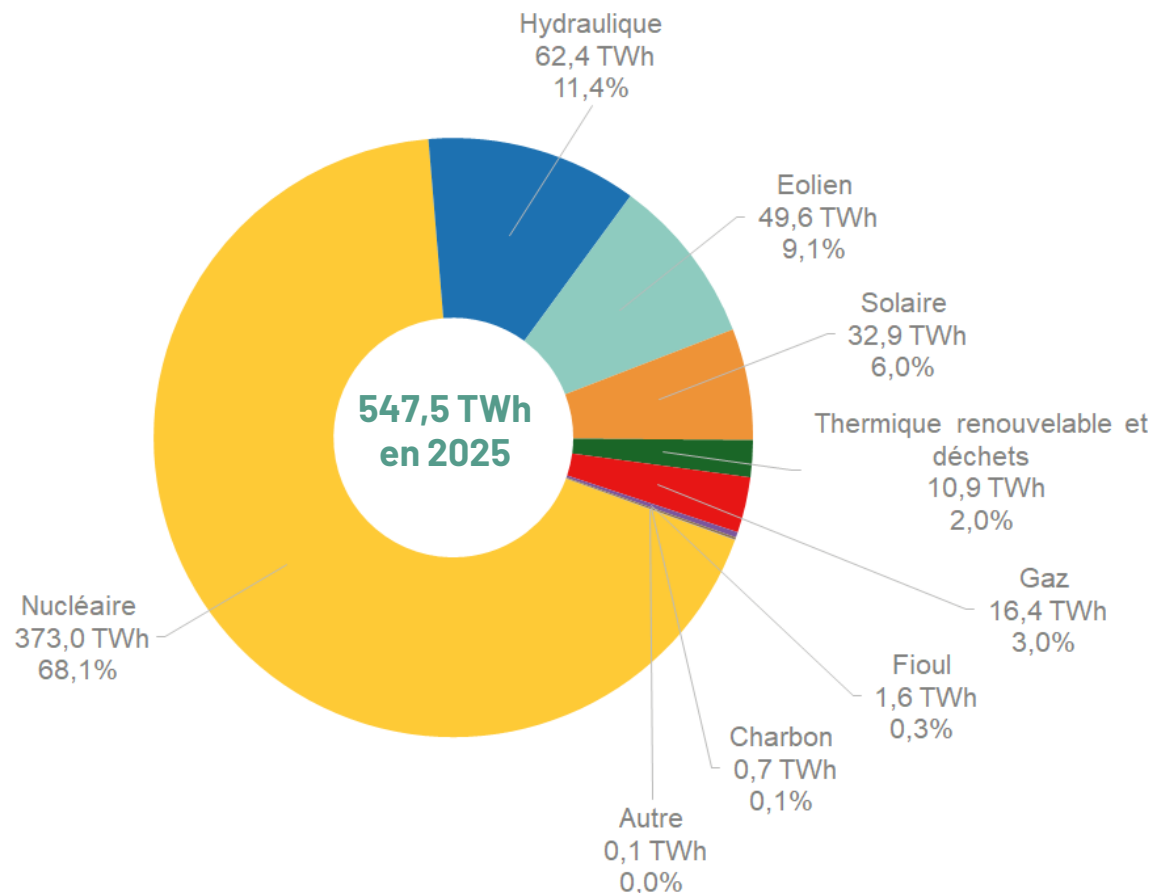
2

Eléments de contexte



Production d'électricité en France

- En 2025 : la production d'électricité en France métropolitaine atteint 548 TWh (croissance légère par rapport à 2024 : +1,4%)
 - ↳ A noter que la consommation reste très en retrait (environ 6 %) par rapport à celle observée au cours de la période 2014-2019 (avant les crises sanitaire et énergétique)



Principales raisons de l'évolution de la production d'électricité en 2025 :

- Hausse de la production nucléaire a (+11,3 TWh par rapport à 2024) grâce à l'amélioration de la disponibilité et une meilleure modulation du parc
 - Hausse de la production des filières solaire (+8,1 TWh) et éolienne (+2,8 TWh) : développement du parc de production solaire et éolien en mer et de meilleures conditions d'ensoleillement
 - Forte baisse de la production hydraulique (-12,9 TWh) du fait de précipitations moindres mais à un niveau conforme aux moyennes historiques
- 17% de la production d'électricité en France métropolitaine a été exportée en 2025 :
 - ↳ Volume considérable (le plus élevé de son histoire) : 1er exportateur net d'électricité d'Europe en volume

Production de gaz naturel en France

○ Un solde importateur de gaz naturel en France à 321 TWh en 2024 (-17,4% par rapport à 2023) :

- ↳ 480 TWh de gaz importés dont 207 TWh via gazoduc et 273 TWh via Gaz Naturel Liquéfié (GNL)
- ↳ 57% des importations sont réalisées sous la forme de GNL (contre 38% en 2019)
- ↳ 159 TWh de gaz naturel exportés (gaz sorti du territoire sous forme gazeuse aux points d'interconnexion avec les réseaux des pays voisins)

○ 11,7 TWh de gaz produits sur le territoire :

- ↳ 0,1 TWh issu de gaz de mine (Bassin du Nord Pas de Calais)
- ↳ 11,6 TWh de biométhane injectés sur le réseau (+ 27% par rapport à 2023)

↳ Fin 2024 :

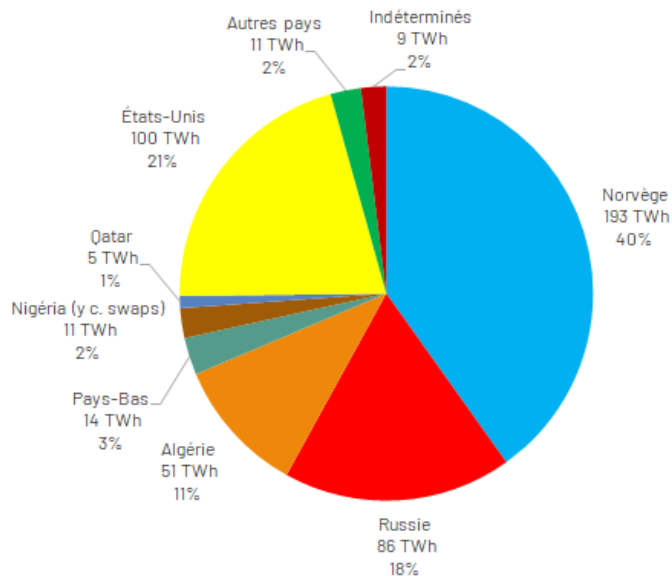
- ↳ 731 installations d'une capacité d'injection de 13,9 TWh/an sont raccordées aux réseaux de gaz naturel,
- ↳ 972 projets (demande de raccordement en cours d'instruction) capacité de 14,7 TWh/an



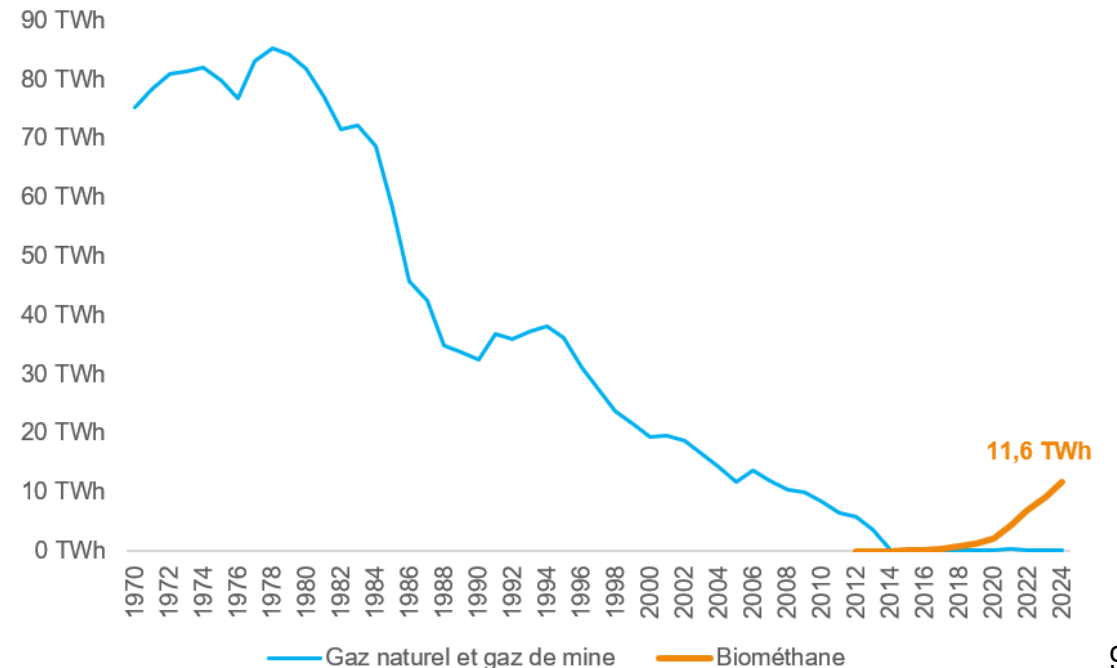
○ Origine des importations de gaz naturel en France :

- ↳ Une modification profonde de l'origine des importations de gaz naturel dès 2022 suite à l'arrêt des exportations de gaz russe à travers le gazoduc Nordstream

Origine des importations françaises de gaz naturel en 2024



Production française de gaz naturel commercialisé et de biométhane



Le fonctionnement du marché de gros

- Avant d'être intégrée dans une offre de fourniture à destination des consommateurs finaux et acheminée sur les réseaux, l'électricité ou le gaz naturel est négociée (achat et vente) sur des marchés de gros :

- **Marchés de gré à gré (OTC ou « Over-The-Counter »)** : échanges de produits sur-mesure hors du marché organisé.
- **Marchés organisés via des bourses** : échanges de produits standardisés sur des marchés spots ou futures



EEX (European Energy Exchange) : principale bourse Européenne de l'énergie (marchés organisés) basée à Leipzig

- ↳ **ELECTRICITE** : permet de négocier des produits à termes (futures) de l'électricité sur 20 pays
- ↳ **GAZ NATUREL** : permet de négocier des produits (spot et futures) de gaz naturel sur 12 hubs dans 10 pays.



- ➔ **Epex SPOT** : appartient au groupe EEX
 - ↳ permet de négocier des produits de court terme, au comptant (SPOT) de l'électricité pour l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suisse.



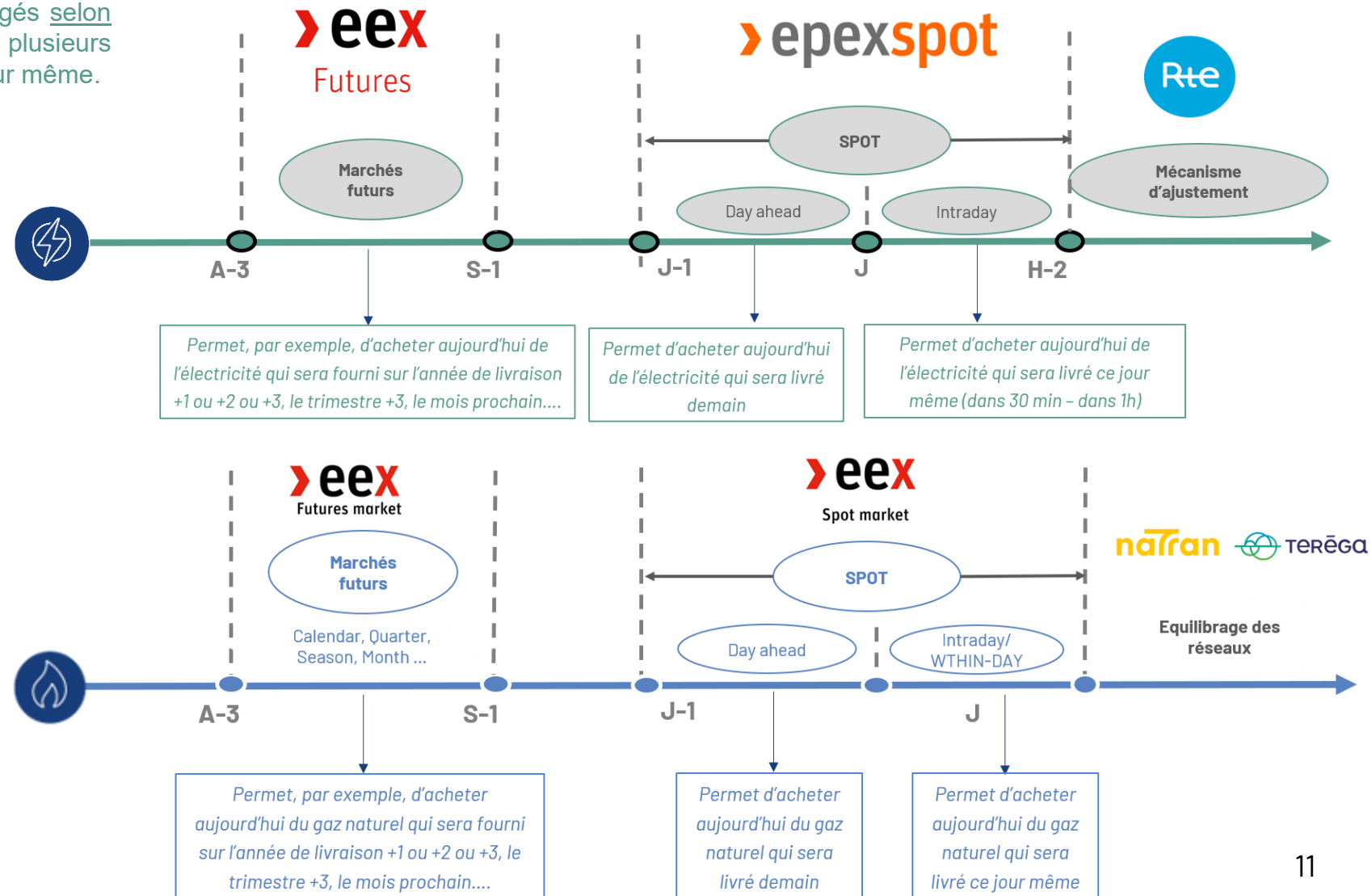
Le fonctionnement du marché de gros

- Au sein des marchés de gros du gaz naturel ou de l'électricité, les produits sont structurés et échangés selon des horizons de livraison différents allant de plusieurs années avant la livraison (3 ou 4 ans) jusqu'au jour même.



Responsabilité d'équilibre des fournisseurs :

- A tout moment, la quantité d'électricité ou de gaz naturel injectée sur le réseau doit être égale à la quantité soutirée
- Cet équilibre est assuré en temps réel (au pas 15 min pour l'électricité et au pas journalier pour le gaz) par les gestionnaires des réseaux de transport (GRT)
- Les fournisseurs sont engagés contractuellement auprès des GRT pour équilibrer au mieux leurs injections et les soutirages : ils sont notamment incités à foisonnement les produits de marché afin d'éviter les écarts.



Le fonctionnement du marché de gros

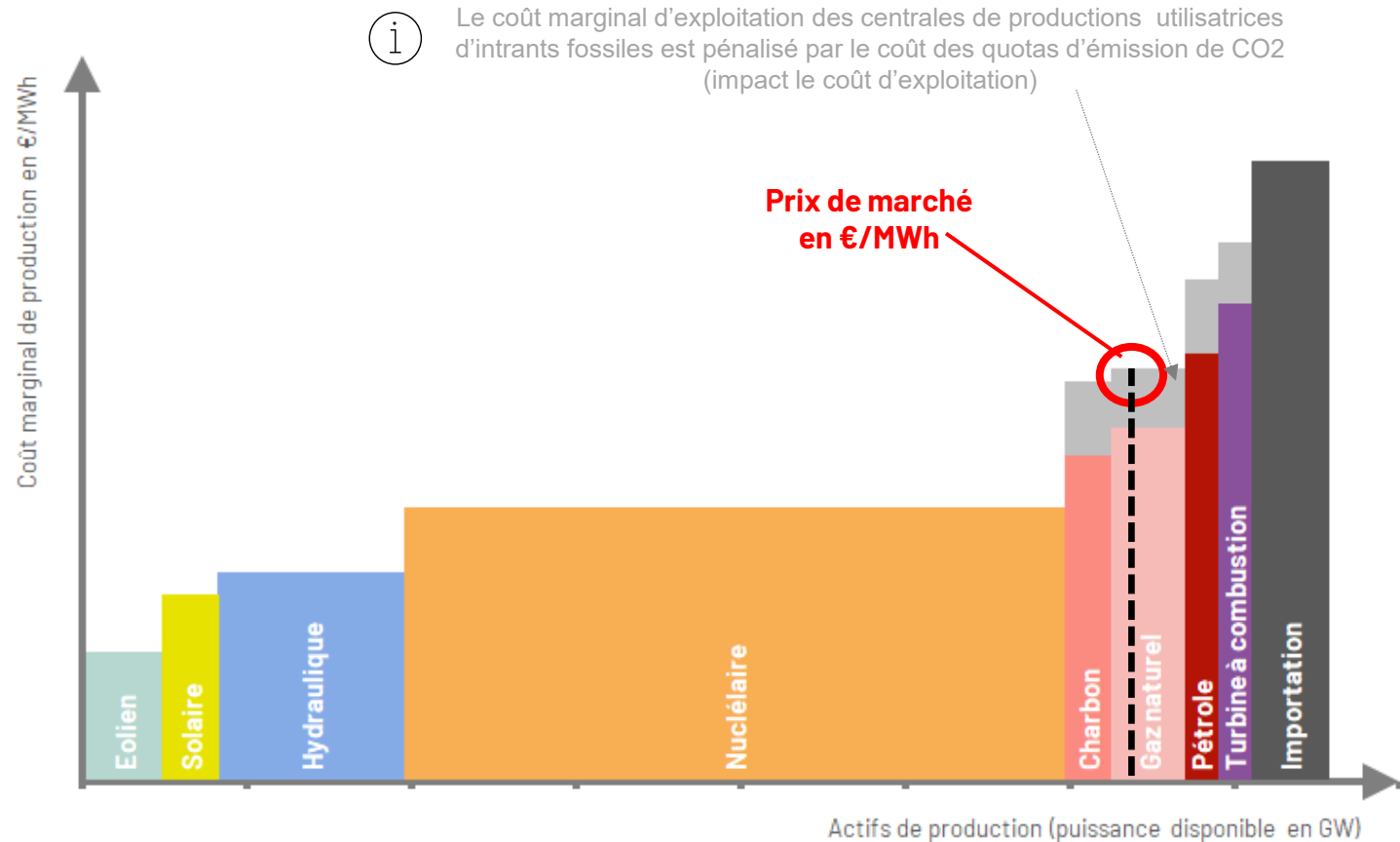
Focus : comment est fixé le prix de marché de l'électricité ?

- Le prix de marché (pour une livraison immédiate) est déterminé par le croisement entre :
 - l'offre d'électricité : unités de production classées par ordre croissant de coûts marginaux (principe de préséance économique) -> courbe du Merit Order
 - demande d'électricité.



Le prix du marché est déterminé au coût marginal de la dernière centrale appelée pour satisfaire la demande

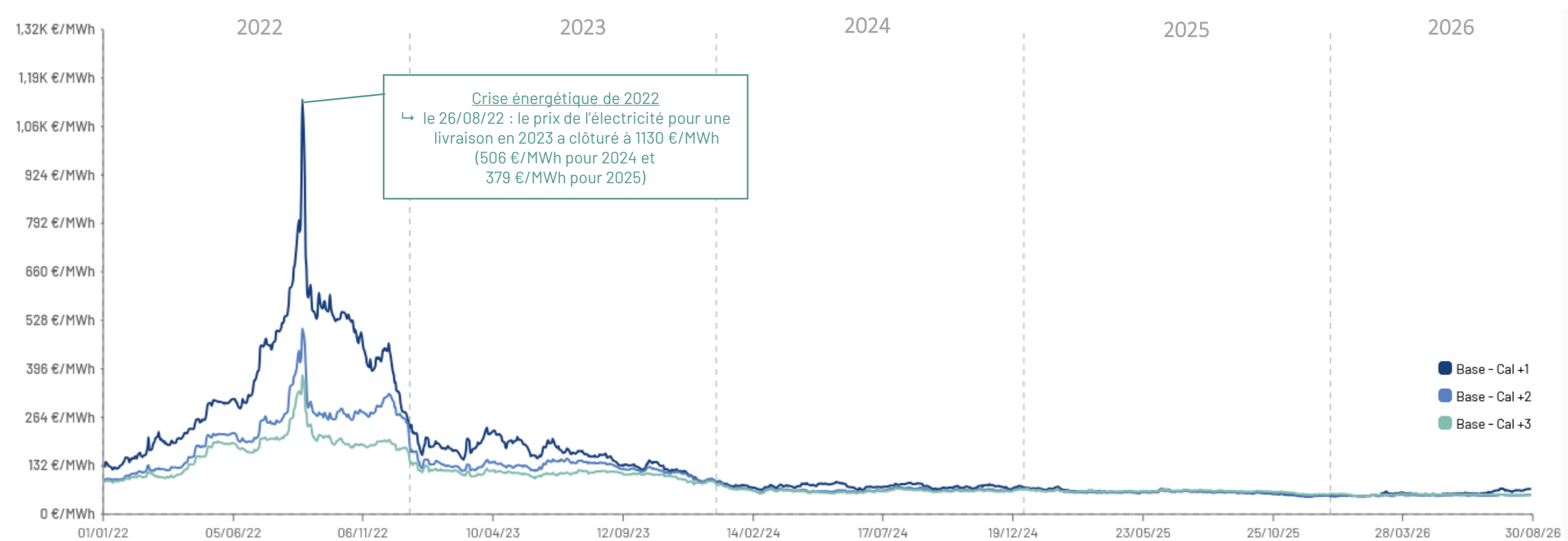
Durée de marginalité d'une filière de production d'électricité : correspond à la part que représente une filière dans la production d'électricité (%age du temps qu'une filière est à l'origine de la fixation du prix du marché)



Prix de l'électricité sur le marché de gros



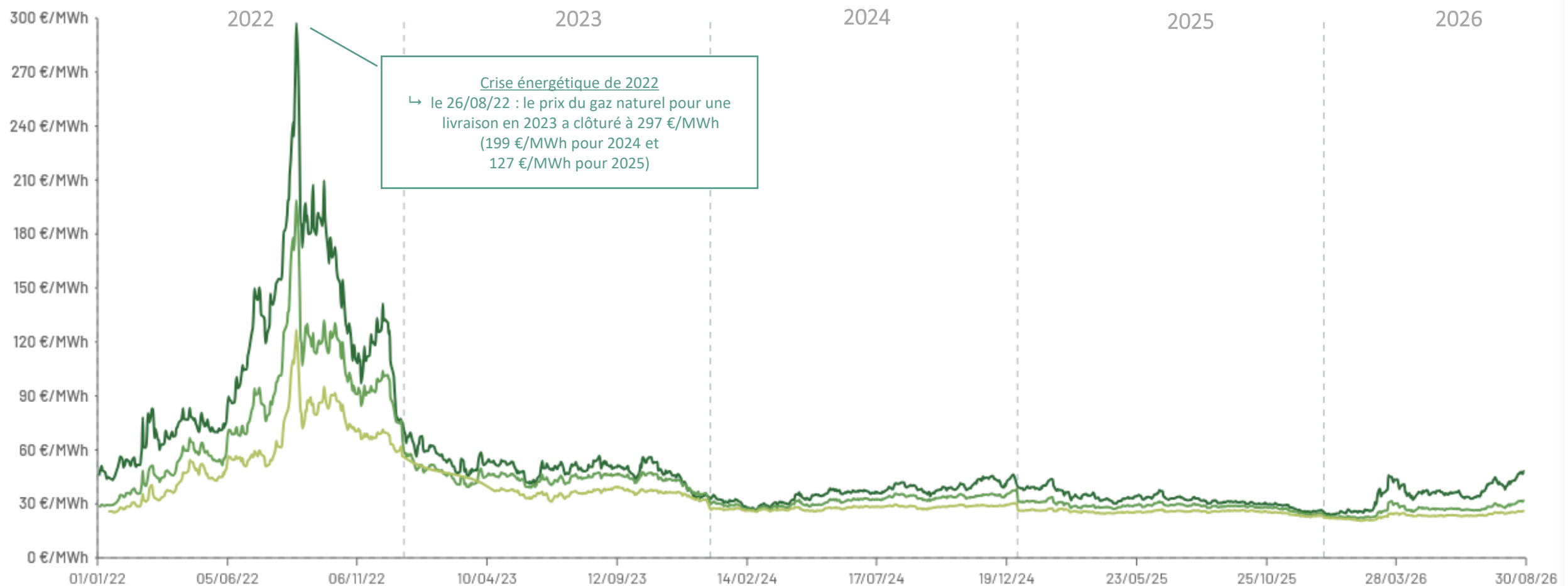
Evolution du prix de clôture quotidien de l'électricité (en base) pour une livraison en France sur l'année calendaire +1, +2 et +3 ... depuis le 1^{er} janvier 2022



Prix du gaz naturel sur le marché de gros



Evolution du prix de clôture quotidien du gaz naturel pour une livraison en France (PEG) sur l'année calendaire +1, +2 et +3 .. depuis le 1^{er} janvier 2022



Prix de l'électricité sur le marché de gros



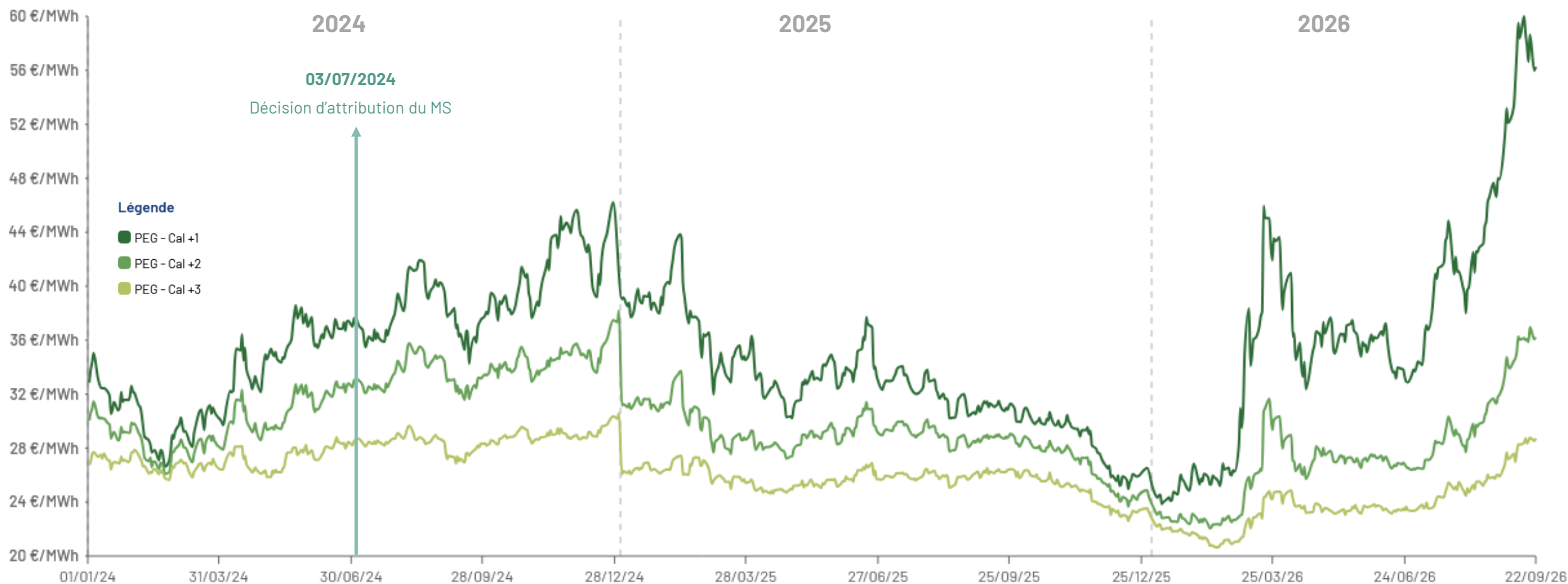
Evolution du prix de clôture quotidien de l'électricité (en base) pour une livraison en France sur l'année calendaire +1, +2 et +3 ... depuis le 1^{er} janvier 2024



Prix du gaz naturel sur le marché de gros



Evolution du prix de clôture quotidien du gaz naturel pour une livraison en France (PEG) sur l'année calendaire +1, +2 et +3 .. depuis le 1^{er} janvier 2024



La relation contractuelle – le contrat unique

○ **Le contrat dit « unique »** → on appelle un contrat unique un contrat dans lequel le fournisseur :



- est l'interlocuteur unique du consommateur
- est l'intermédiaire de chaque acheteur avec les gestionnaires de réseau de distribution
- désigne et rattache automatiquement les points de livraison à un Responsable d'Equilibre (RE) en l'électricité ou à un expéditeur de gaz naturel
- facture aux consommateurs (membres) l'ensemble des coûts associés à la chaîne de fourniture et notamment les composantes qui le ne concerne pas directement et qu'il reverse aux opérateurs ou aux organismes concernés : les coûts liés à l'acheminement aux gestionnaires de réseaux, les taxes et contributions pour l'Etat et les organismes percepteurs...

Il s'agit du schéma contractuel le plus fréquent et que l'on retrouve sur l'ensemble du périmètre du groupement.



Schématisation des relations contractuelles en contrat unique

Le contrat unique intègre :

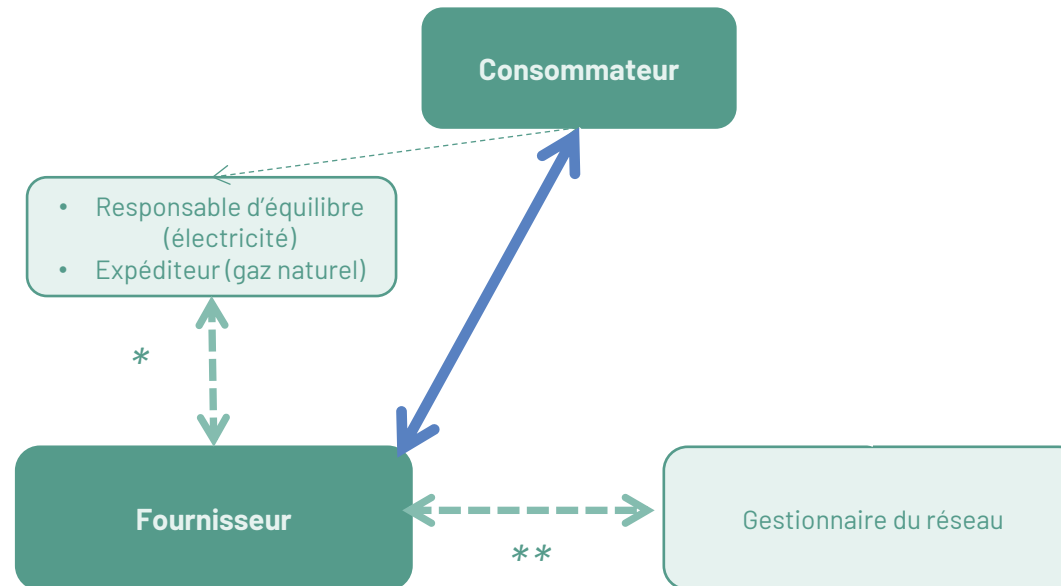
Un contrat de fourniture

+

Les conditions de responsabilité d'équilibre (électricité) ou d'expéditeur (gaz naturel) *

+

Les conditions contrat d'accès aux réseaux publics **



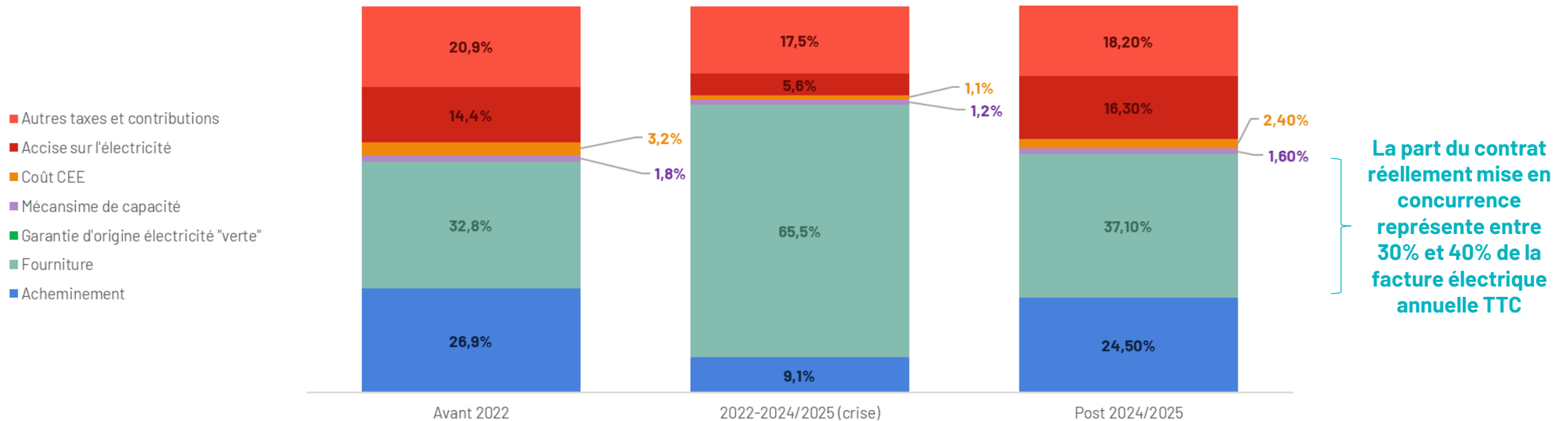
- Contrat GRD – Fournisseur (GRD-F) en électricité
- Contrat distributeur de gaz - fournisseur (CDG-F) en gaz naturel

Rappel des composantes facturées – L'ELECTRICITE

- Le contrat groupé de fourniture encadre l'ensemble des composantes facturées. Néanmoins, seules une fraction est réellement mise en concurrence



Illustration de l'évolution du poids des composantes de la facture d'électricité

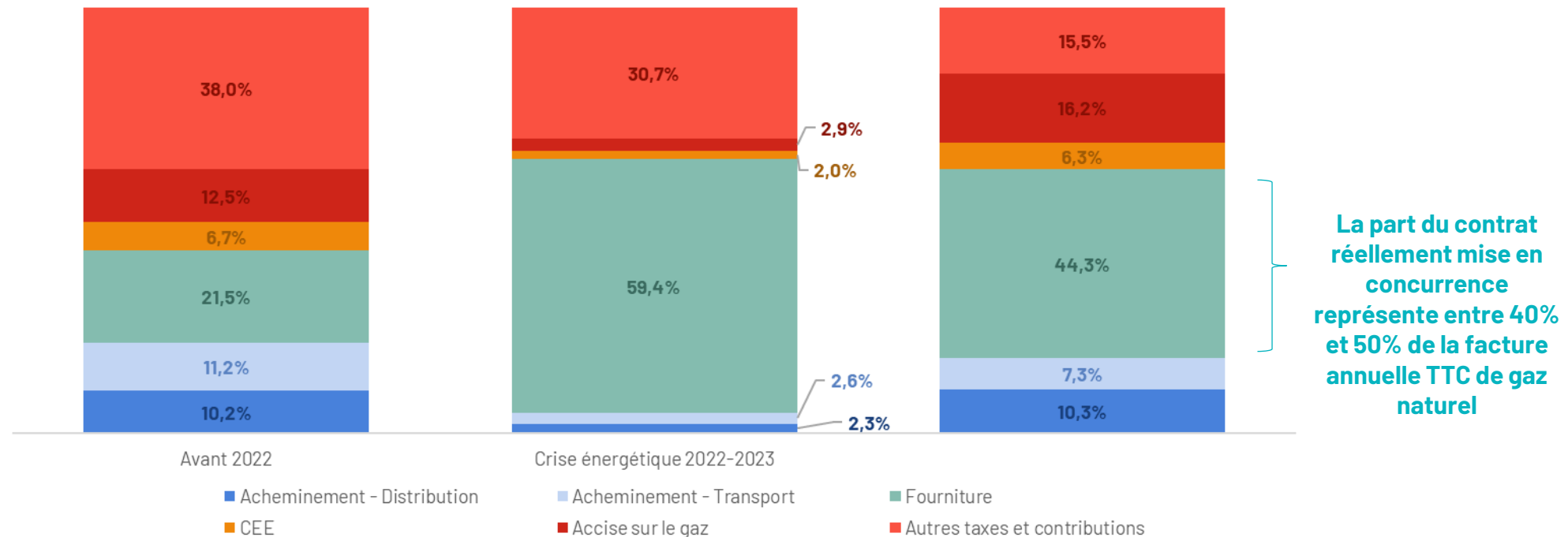


Rappel des composantes facturées – LE GAZ NATUREL

- Le contrat groupé de fourniture encadre l'ensemble des composantes facturées. Néanmoins, seules une fraction est réellement mise en concurrence



Illustration de l'évolution du poids des composantes de la facture de gaz naturel

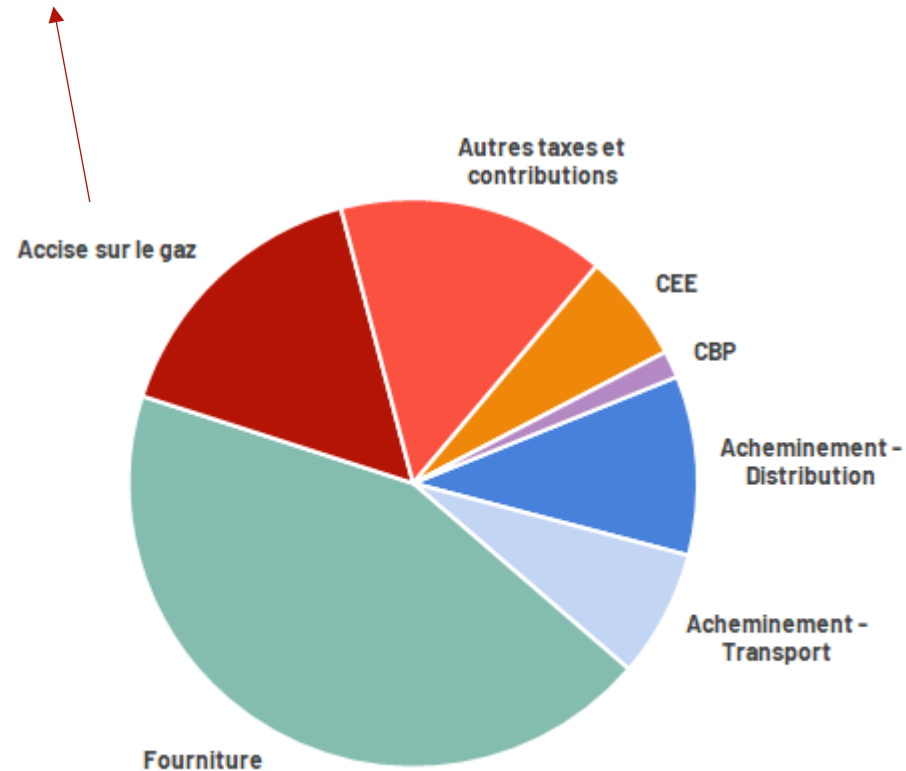


Principales évolutions des composantes facturées – GAZ NATUREL



Accise sur le gaz naturel :

- ↳ du 01/01/2025 au 31/07/2025 : 17,16 €/MWh
- ↳ du 01/08/2025 au 31/01/2026 : 15,43 €/MWh
- ↳ du 01/02/2026 au 31/01/2027 : 16,39 €/MWh



Principales évolutions des composantes facturées – GAZ NATUREL



Accise sur le gaz naturel :

- ↳ du 01/01/2025 au 31/07/2025 : 17,16 €/MWh
- ↳ du 01/08/2025 au 31/01/2026 : 15,43 €/MWh
- ↳ du 01/02/2026 au 31/01/2027 : 16,39 €/MWh

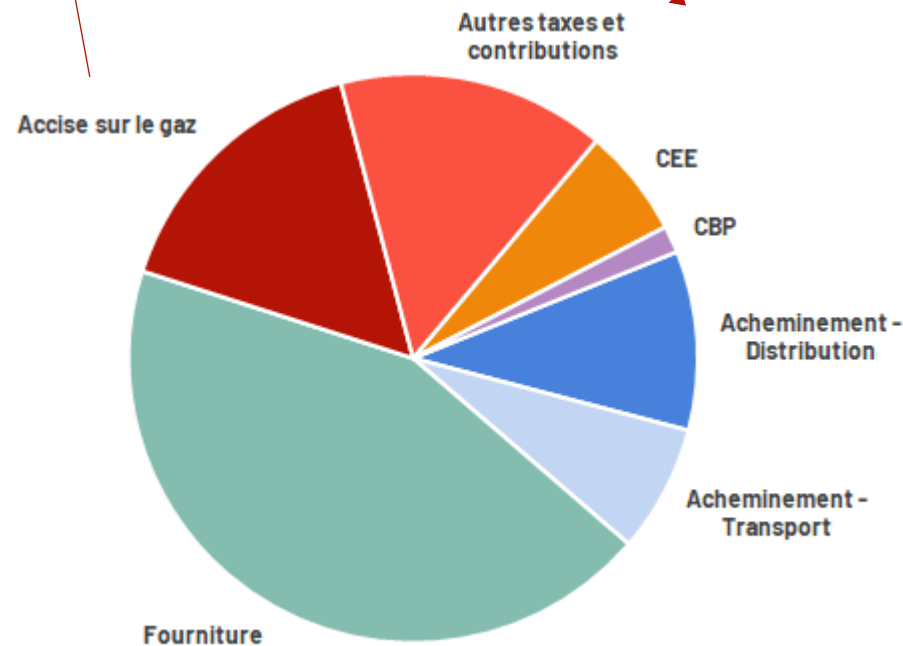
TVA

- ↳ A compter du 01/08/2025 : la part abonnement des livraisons de gaz naturel est désormais soumise à un taux normal de TVA (20%, contre 5,5% antérieurement)

Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA)

- ↳ A compter du 01/07/2026 :

- Baisse du coefficient associé à la CTA transport : de 3,92% à 3,42%
- Pas d'évolution du coefficient associé à la CTA distribution : 20,8%



Principales évolutions des composantes facturées – GAZ NATUREL



Accise sur le gaz naturel :

- ↳ du 01/01/2025 au 31/07/2025 : 17,16 €/MWh
- ↳ du 01/08/2025 au 31/01/2026 : 15,43 €/MWh
- ↳ du 01/02/2026 au 31/01/2027 : 16,39 €/MWh

TVA

- ↳ A compter du 01/08/2025 : la part abonnement des livraisons de gaz naturel est désormais soumise à un taux normal de TVA (20%, contre 5,5% antérieurement)

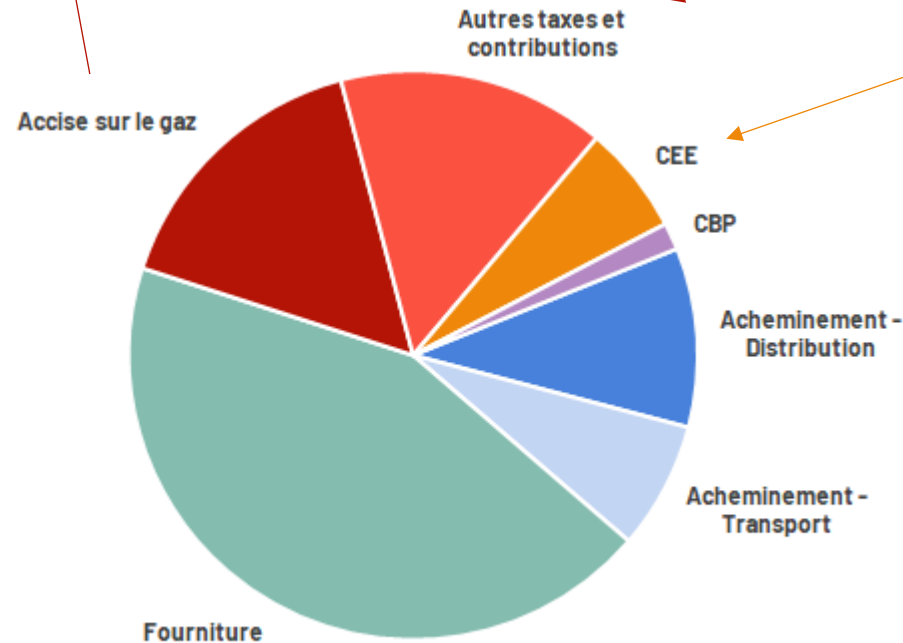
Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA)

- ↳ A compter du 01/07/2026 :

- Baisse du coefficient associé à la CTA transport : de 3,92% à 3,42%
- Pas d'évolution du coefficient associé à la CTA distribution : 20,8%

Obligations Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

- ↳ Entrée en vigueur de la 6^{ème} période d'obligation au 01/01/2026
- ↳ Surcote moyen 2026 pour le groupement en 2026 : +4,66 €/MWh (+96%)



Principales évolutions des composantes facturées – GAZ NATUREL



Accise sur le gaz naturel :

- ↳ du 01/01/2025 au 31/07/2025 : 17,16 €/MWh
- ↳ du 01/08/2025 au 31/01/2026 : 15,43 €/MWh
- ↳ du 01/02/2026 au 31/01/2027 : 16,39 €/MWh

TVA

- ↳ A compter du 01/08/2025 : la part abonnement des livraisons de gaz naturel est désormais soumise à un taux normal de TVA (20%, contre 5,5% antérieurement)

Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA)

- ↳ A compter du 01/07/2026 :

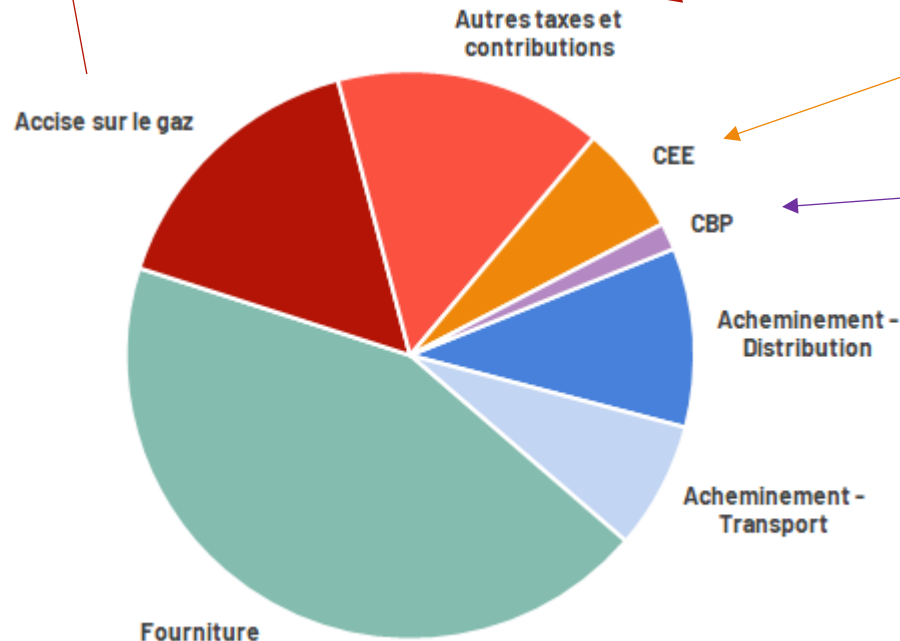
- Baisse du coefficient associé à la CTA transport : de 3,92% à 3,42%
- Pas d'évolution du coefficient associé à la CTA distribution : 20,8%

Obligations Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

- ↳ Entrée en vigueur de la 6^{ème} période d'obligation au 01/01/2026
- ↳ Surcote moyen 2026 pour le groupement en 2026 : +4,66 €/MWh (+96%)

Obligations CPB (Certificat de Production de Biogaz)

- ↳ Entre en vigueur du dispositif au 01/01/2026
- Surcote 2026 : +0,41 €/MWh
- Surcote 2027 : +1,82 €/MWh
- Surcote 2028 : +4,15 €/MWh



Principales évolutions des composantes facturées – GAZ NATUREL



Accise sur le gaz naturel :

- ↳ du 01/01/2025 au 31/07/2025 : 17,16 €/MWh
- ↳ du 01/08/2025 au 31/01/2026 : 15,43 €/MWh
- ↳ du 01/02/2026 au 31/01/2027 : 16,39 €/MWh

TVA

- ↳ A compter du 01/08/2025 : la part abonnement des livraisons de gaz naturel est désormais soumise à un taux normal de TVA (20%, contre 5,5% antérieurement)

Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA)

- ↳ A compter du 01/07/2026 :

- Baisse du coefficient associé à la CTA transport : de 3,92% à 3,42%
- Pas d'évolution du coefficient associé à la CTA distribution : 20,8%

Obligations Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

- ↳ Entrée en vigueur de la 6^{ème} période d'obligation au 01/01/2026
- ↳ Surcote moyen 2026 pour le groupement en 2026 : +4,66 €/MWh (+96%)

Obligations CPB (Certificat de Production de Biogaz)

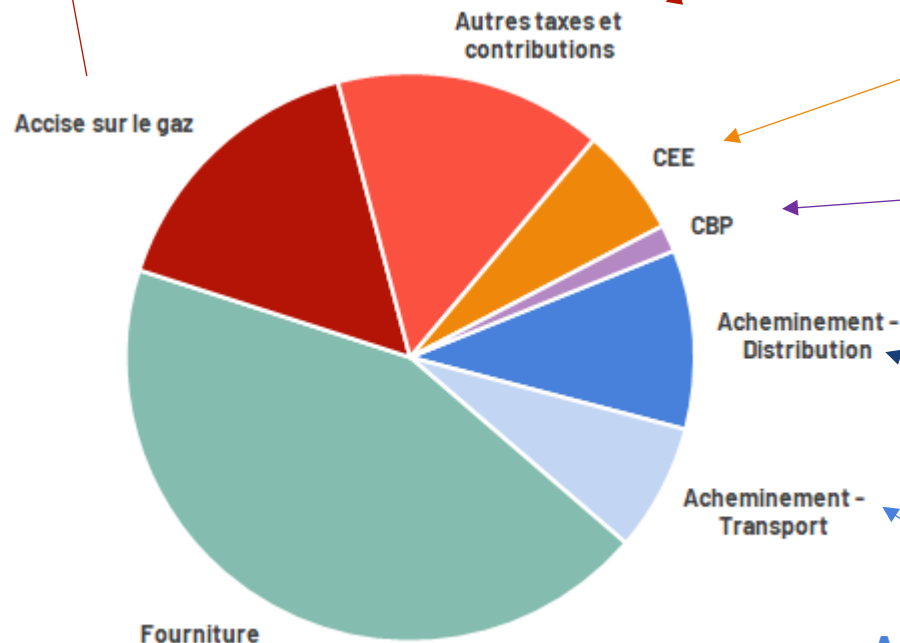
- ↳ Entre en vigueur du dispositif au 01/01/2026
- Surcote 2026 : +0,41 €/MWh
- Surcote 2027 : +1,82 €/MWh
- Surcote 2028 : +4,15 €/MWh

Acheminement distribution (ATRD)

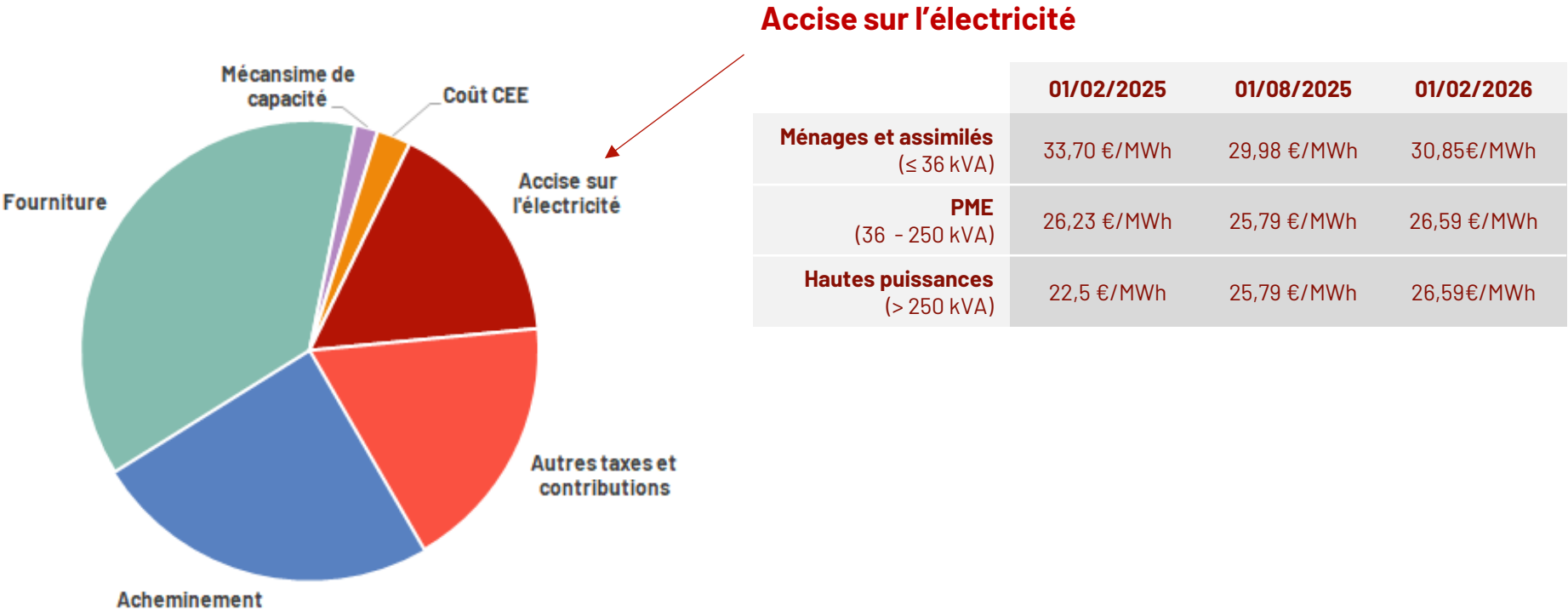
- ↳ au 01/07/2025 : +6,1% en moyenne
- ↳ au 01/07/2026 : +5,9% en moyenne

Acheminement transport (ATRT)

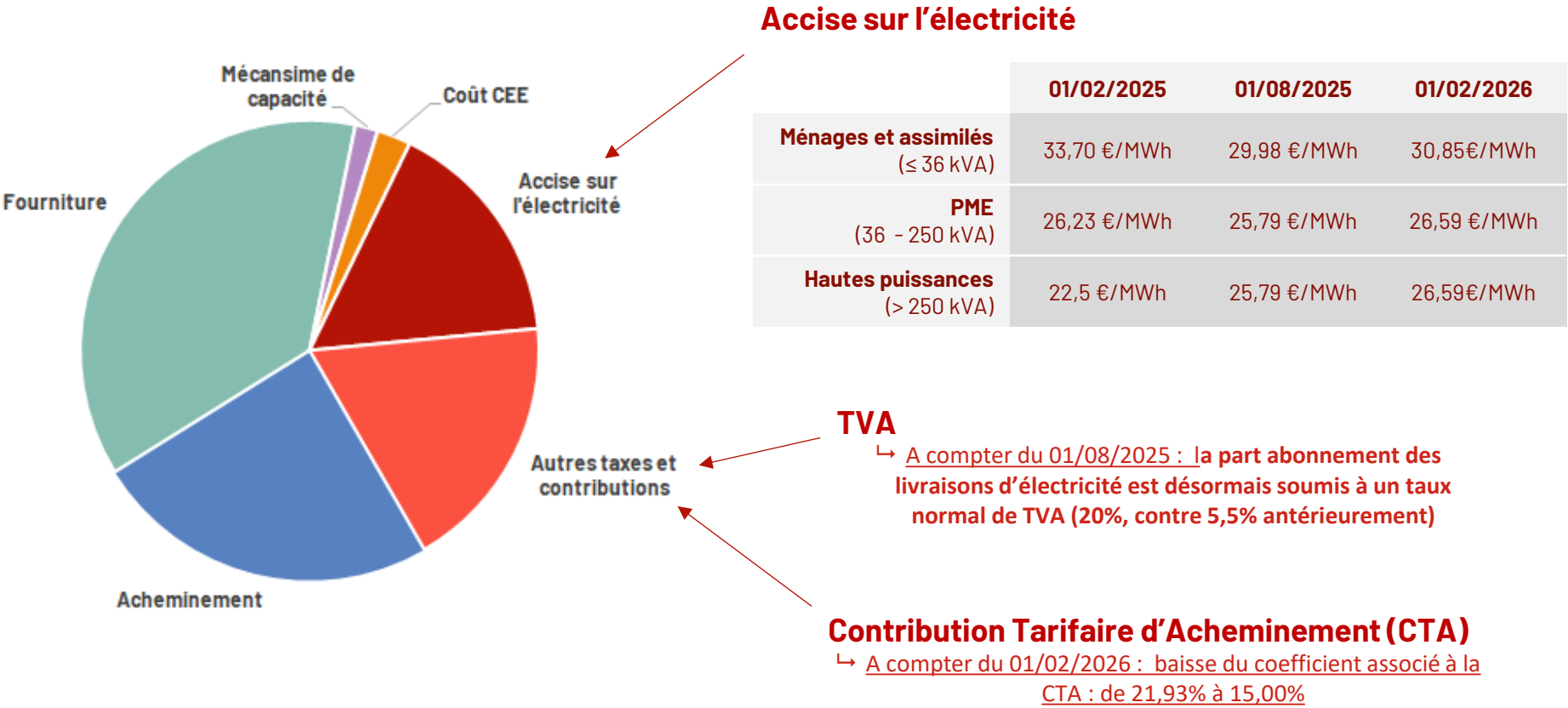
- ↳ au 01/04/2025 : -0,6% en moyenne
- ↳ au 01/04/2026 : +3,4% en moyenne



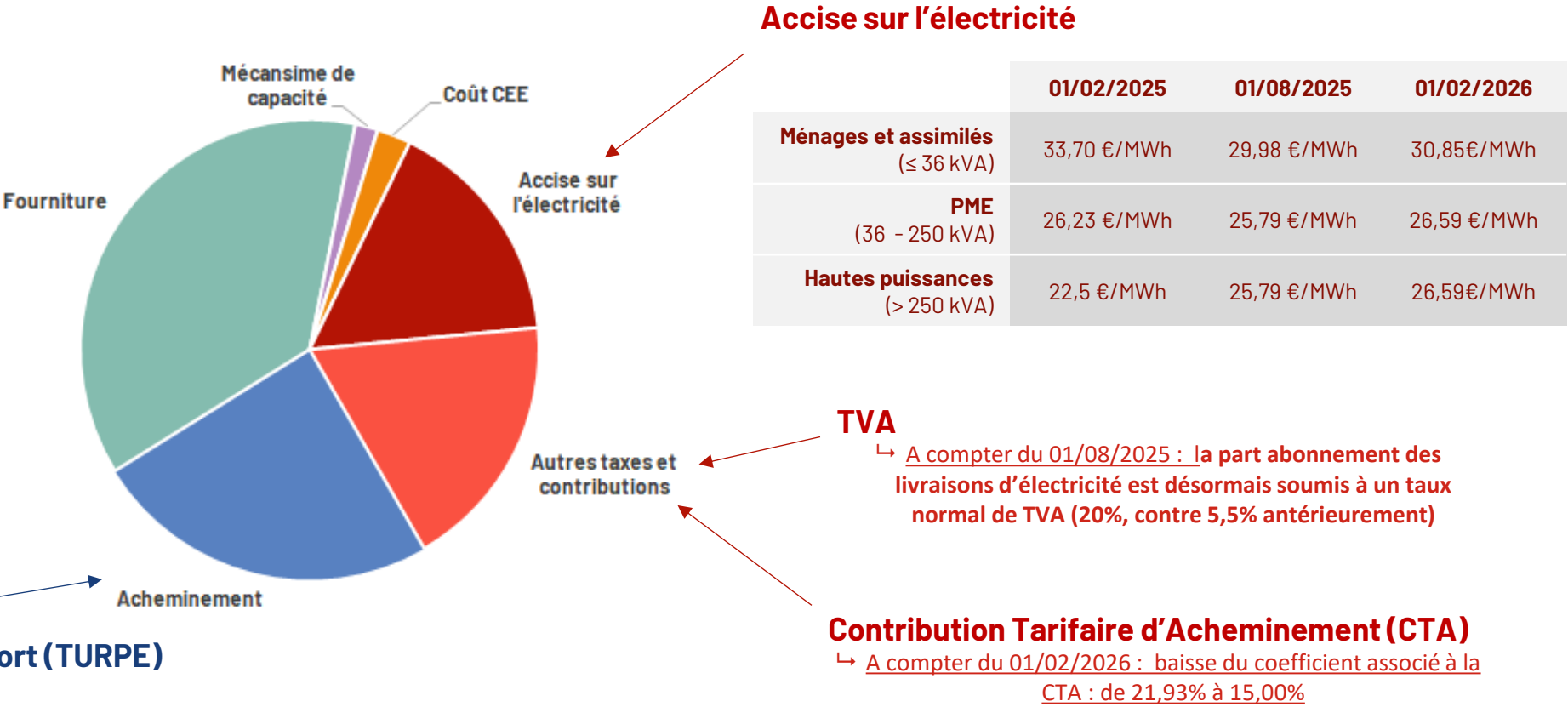
Principales évolutions des composantes facturées – L'ELECTRICITE



Principales évolutions des composantes facturées – L'ELECTRICITE



Principales évolutions des composantes facturées – L'ELECTRICITE

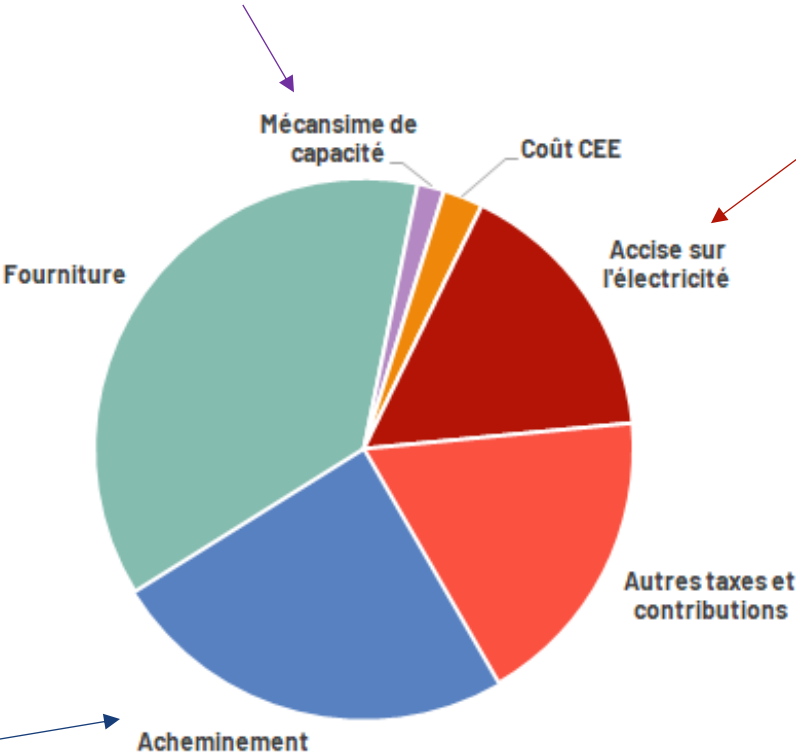


Principales évolutions des composantes facturées – L'ELECTRICITE



Mécanisme de capacité

↳ Réforme du dispositif : nouveau mécanisme qui entre en vigueur au 01/11/2026 (hausse à prévoir pour l'hiver électrique 2026-2027 → novembre à mars)



Accise sur l'électricité

	01/02/2025	01/08/2025	01/02/2026
Ménages et assimilés (≤ 36 kVA)	33,70 €/MWh	29,98 €/MWh	30,85€/MWh
PME (36 - 250 kVA)	26,23 €/MWh	25,79 €/MWh	26,59 €/MWh
Hautes puissances (> 250 kVA)	22,5 €/MWh	25,79 €/MWh	26,59€/MWh

TVA

↳ A compter du 01/08/2025 : la part abonnement des livraisons d'électricité est désormais soumis à un taux normal de TVA (20%, contre 5,5% antérieurement)

Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA)

↳ A compter du 01/02/2026 : baisse du coefficient associé à la CTA : de 21,93% à 15,00%

Acheminement distribution et transport (TURPE)

↳ au 01/02/2025 : +7,7% en moyenne
↳ au 01/08/2026 : +3,0% en moyenne

Principales évolutions des composantes facturées – L'ELECTRICITE



Mécanisme de capacité

↳ Réforme du dispositif : nouveau mécanisme qui entre en vigueur au 01/11/2026 (hausse à prévoir pour l'hiver électrique 2026-2027 → novembre à mars)

Obligations Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

- ↳ Entrée en vigueur de la 6^{ème} période d'obligation au 01/01/2026
- ↳ **Surcoût moyen 2026 pour le groupement en 2026 : +2,46 €/MWh (+40%)**

Accise sur l'électricité

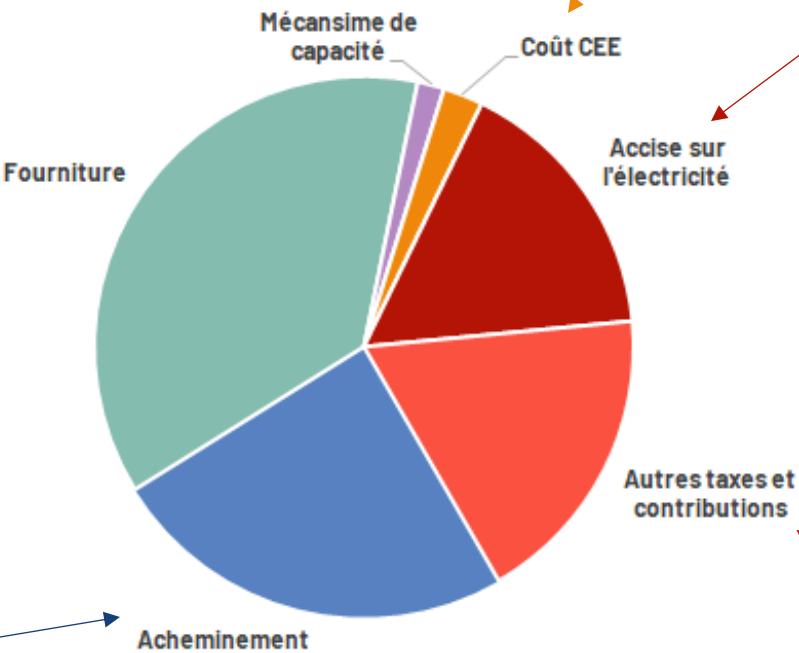
	01/02/2025	01/08/2025	01/02/2026
Ménages et assimilés (≤ 36 kVA)	33,70 €/MWh	29,98 €/MWh	30,85€/MWh
PME (36 - 250 kVA)	26,23 €/MWh	25,79 €/MWh	26,59 €/MWh
Hautes puissances (> 250 kVA)	22,5 €/MWh	25,79 €/MWh	26,59€/MWh

TVA

↳ A compter du 01/08/2025 : la part abonnement des livraisons d'électricité est désormais soumis à un taux normal de TVA (20%, contre 5,5% antérieurement)

Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA)

↳ A compter du 01/02/2026 : baisse du coefficient associé à la CTA : de 21,93% à 15,00%



Acheminement distribution et transport (TURPE)

- ↳ au 01/02/2025 : **+7,7% en moyenne**
- ↳ au 01/08/2026 : **+3,0% en moyenne**



Stratégie de couverture, projections budgétaires 2026-2028 et BPU 2027



Les prises de position réalisées par le groupement

> Prises de position réalisées par le groupement :

- A l'issue de l'attribution → contexte d'incertitudes/ de tensions sur les marchés de gros de l'électricité et du gaz naturel)
- Choix du comité stratégique de sécuriser les volumes 2026 et 2027 dès l'attribution du marché :
 - ↳ cohérence avec la stratégie visant à anticiper les achats pour bénéficier de prix attractifs
 - ↳ éviter une dérive des prix sur les marchés en raison des incertitudes géopolitiques du moment
 - ↳ permet de maîtriser le budget des membres / donner une lisibilité budgétaire



Electricité :

- couverture 2026 et 2027 réalisée en juillet 2024.
- Couverture 2028 réalisée en novembre 2025

Années de livraison	Volume couvert	Prix obtenus	
		BASE	POINTE
2026	100%	64,35 €/MWh	83,65 €/MWh
2027	100%	62,40 €/MWh	83,40 €/MWh
2028	100%	61,00 €/MWh	70,00 €/MWh



GAZ :

- couverture 2026 et 2027 réalisée en juillet 2024
- couverture 2028 réalisée en mars 2025

Années de livraison	Volume couvert	Prix obtenus
2026	100%	33,79 €/MWh
2027	100%	29,42 €/MWh
2028	100%	26,23 €/MWh

Les prises de position réalisées par le groupement



> ELECTRICITE : couverture des besoins de fourniture 2026

Evolution du prix de l'électricité sur le marché de gros (Produits Base - Calendaires +1 et +2) de juin 2024 à aujourd'hui

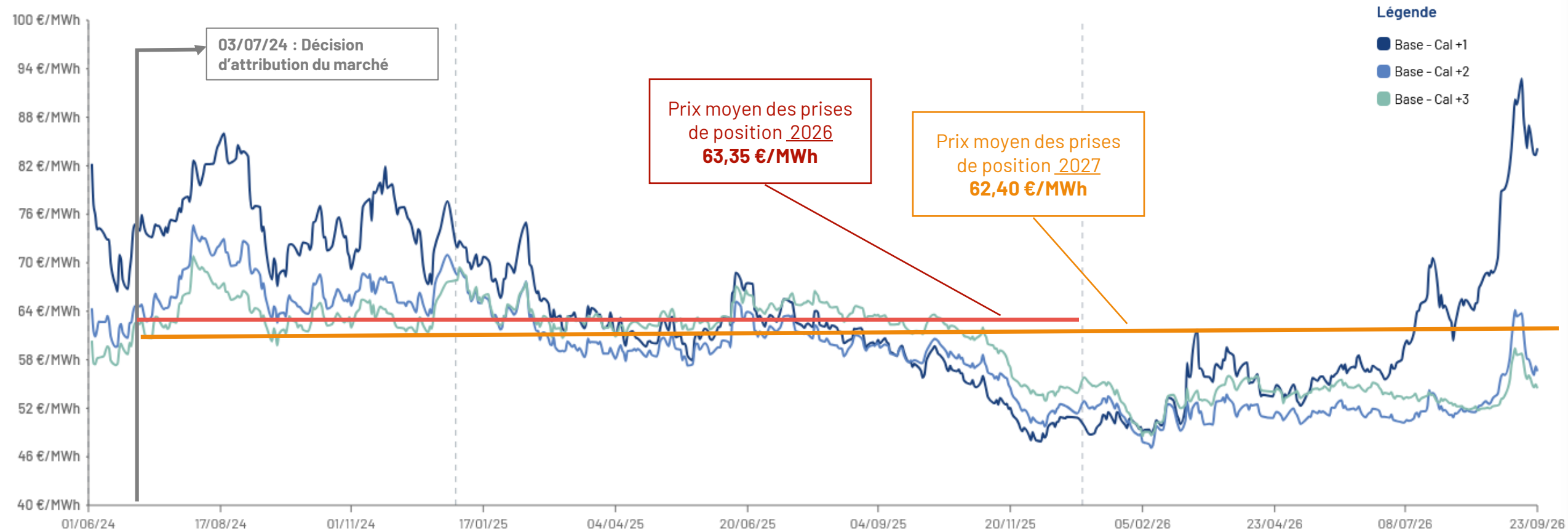


Les prises de position réalisées par le groupement



> ELECTRICITE : couverture des besoins de fourniture 2027

Evolution du prix de l'électricité sur le marché de gros (Produits Base - Calendaires +1 et +2) de juin 2024 à aujourd'hui

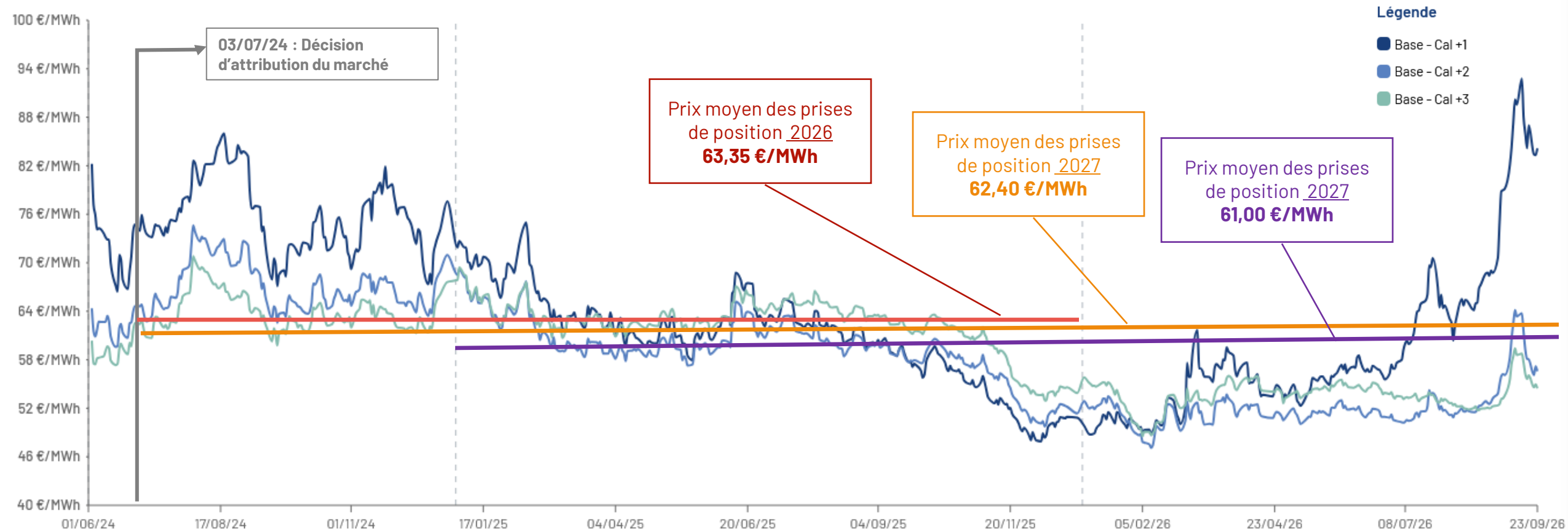


Les prises de position réalisées par le groupement



> ELECTRICITE : couverture des besoins de fourniture 2028

Evolution du prix de l'électricité sur le marché de gros (Produits Base - Calendaires +1 et +2) de juin 2024 à aujourd'hui

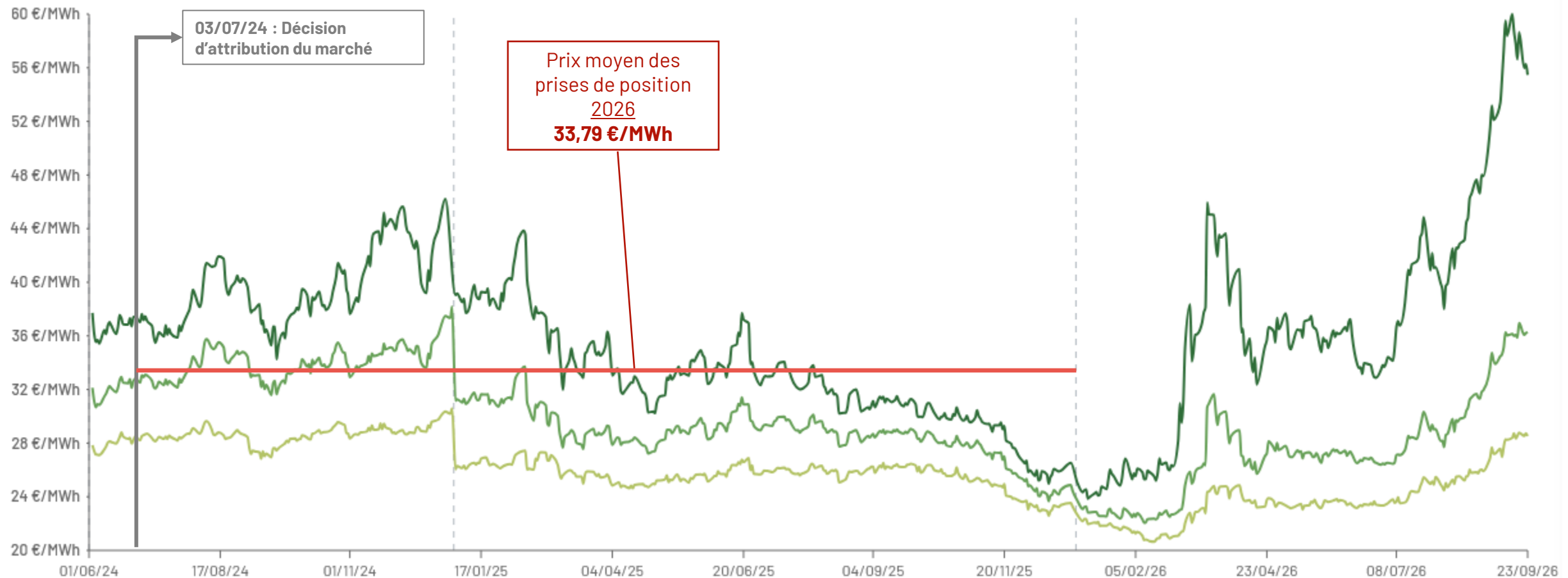


Les prises de position réalisées par le groupement



> GAZ NATUREL : couverture des besoins de fourniture 2026

Evolution du prix du gaz naturel sur le marché de gros (Produits PEG – Calendaires +1 et +2) depuis le 01/01/2024

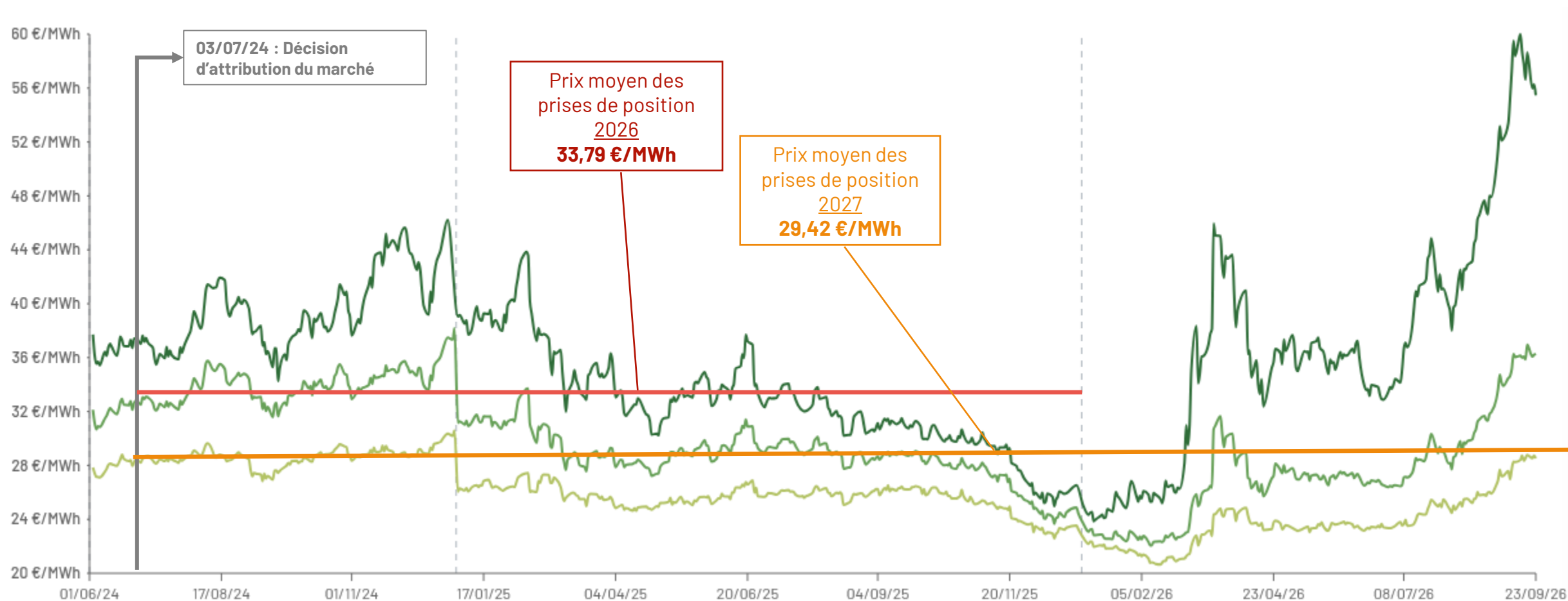


Les prises de position réalisées par le groupement



> GAZ NATUREL : couverture des besoins de fourniture 2027

Evolution du prix du gaz naturel sur le marché de gros (Produits PEG – Calendaires +1 et +2) depuis le 01/01/2024

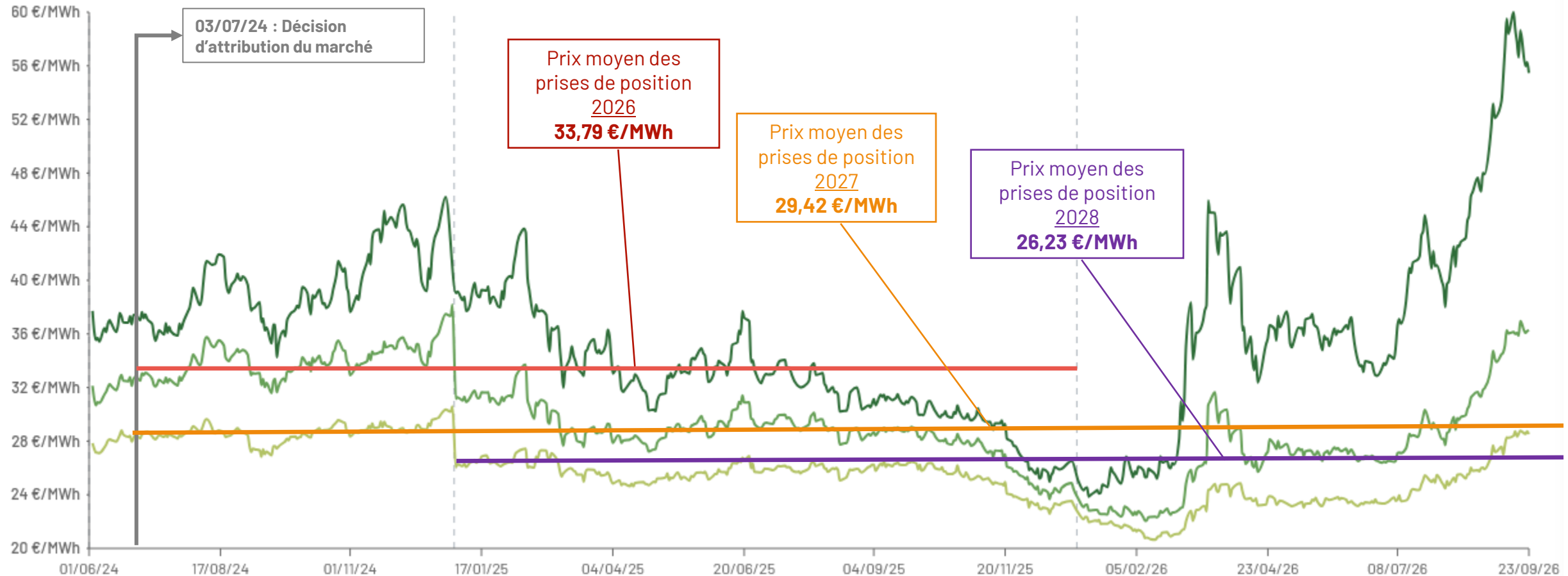


Les prises de position réalisées par le groupement



> GAZ NATUREL : couverture des besoins de fourniture 2028

Evolution du prix du gaz naturel sur le marché de gros (Produits PEG – Calendaires +1 et +2) depuis le 01/01/2024



Projections budgétaires – L'ELECTRICITE



> Evolution par composante - vision budgétaire :

Composantes mises en concurrence

	Acheminement	Fourniture	Garantie d'origine électricité "verte"	Mécanisme de capacité	Coût CEE	Taxes et contributions	TOTAL TTC	Prix unitaire moyen TTC	TOTAL Hors TVA	Prix unitaire moyen HTVA
1. PROJECTION 2025	6 286 932 €	15 390 151 €	15 066 €	43 322 €	716 304 €	9 195 476 €	31 647 250 €	258 €/MWh	26 372 708 €	215 €/MWh
2. PROJECTION 2026	6 492 073 €	10 211 376 €	19 016 €	89 115 €	1 005 648 €	8 214 036 €	26 031 265 €	212 €/MWh	21 692 721 €	177 €/MWh
3. PROJECTION 2027	6 589 454 €	9 728 814 €	19 016 €	138 964 €	1 016 234 €	8 155 410 €	25 647 893 €	209 €/MWh	21 373 244 €	174 €/MWh
4. SIMULATION 2028	6 686 835 €	9 519 852 €	19 016 €	484 788 €	1 016 234 €	8 208 582 €	25 935 307 €	211 €/MWh	21 612 756 €	176 €/MWh
Ecart (en €) -2. PROJECTION 2026 / n-1	205 141 €	-5 178 774 €	3 950 €	45 793 €	289 344 €	-981 439 €	-5 615 985 €		-4 679 988 €	
Ecart (en €) -3. PROJECTION 2027 / n-1	97 381 €	-482 562 €	0 €	49 849 €	10 586 €	-58 626 €	-383 372 €		-319 477 €	
	97 381 €	-208 962 €	0 €	345 824 €	0 €	53 172 €	287 414 €		239 512 €	
Ecart (en %) -2. PROJECTION 2026 / n-1	3,26%	-33,65%	26,22%	105,71%	40,39%	-10,67%	-17,75%		-17,75%	
Ecart (en %) -3. PROJECTION 2027 / n-1	1,50%	-4,73%	0,00%	55,94%	1,05%	-0,71%	-1,47%		-1,47%	
Ecart (en %) -4. PROJECTION 2028 / n-1	1,48%	-2,15%	0,00%	248,86%	0,00%	0,65%	1,12%		1,12%	



Incertitudes sur l'évolution des tarifs d'acheminement
(TURPE) qui seront décidées par les pouvoirs publics
en 2027 et 2028



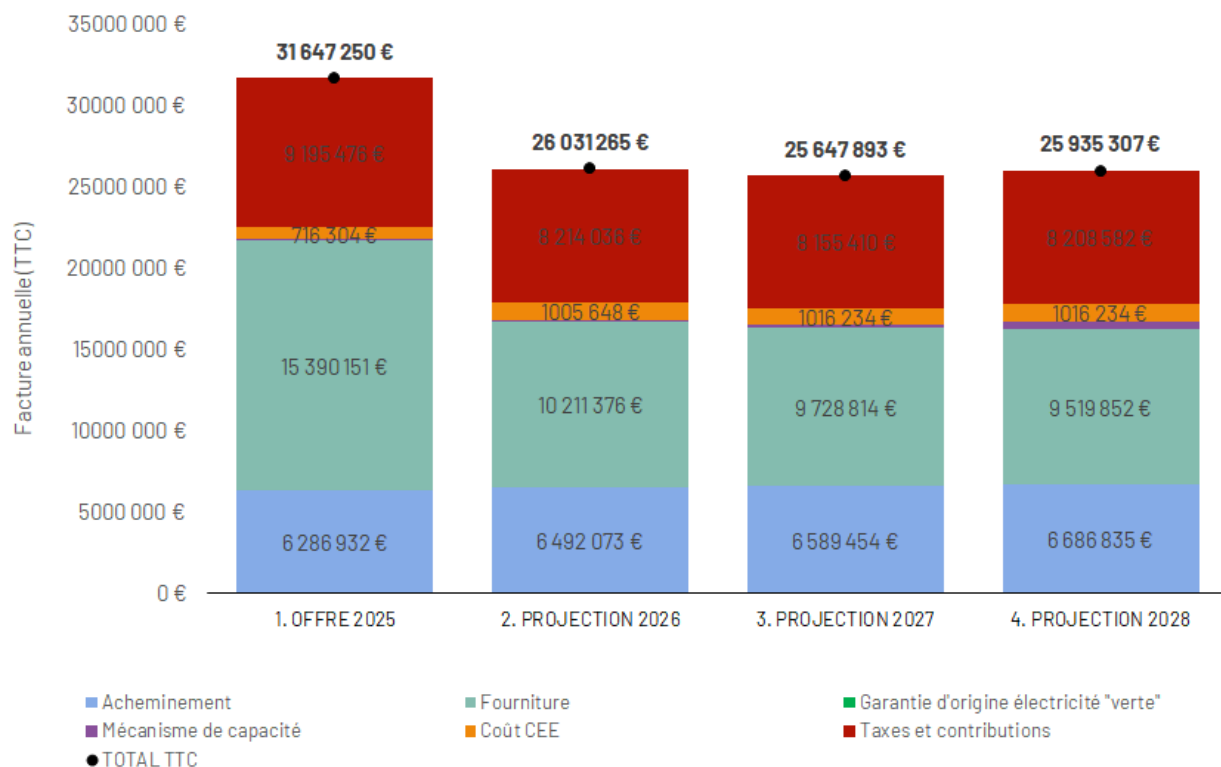
Incertitudes sur l'évolution de la fiscalité
applicable à l'électricité
(Lois de Finance 2027 et 2028)

Projections budgétaires – L'ELECTRICITE

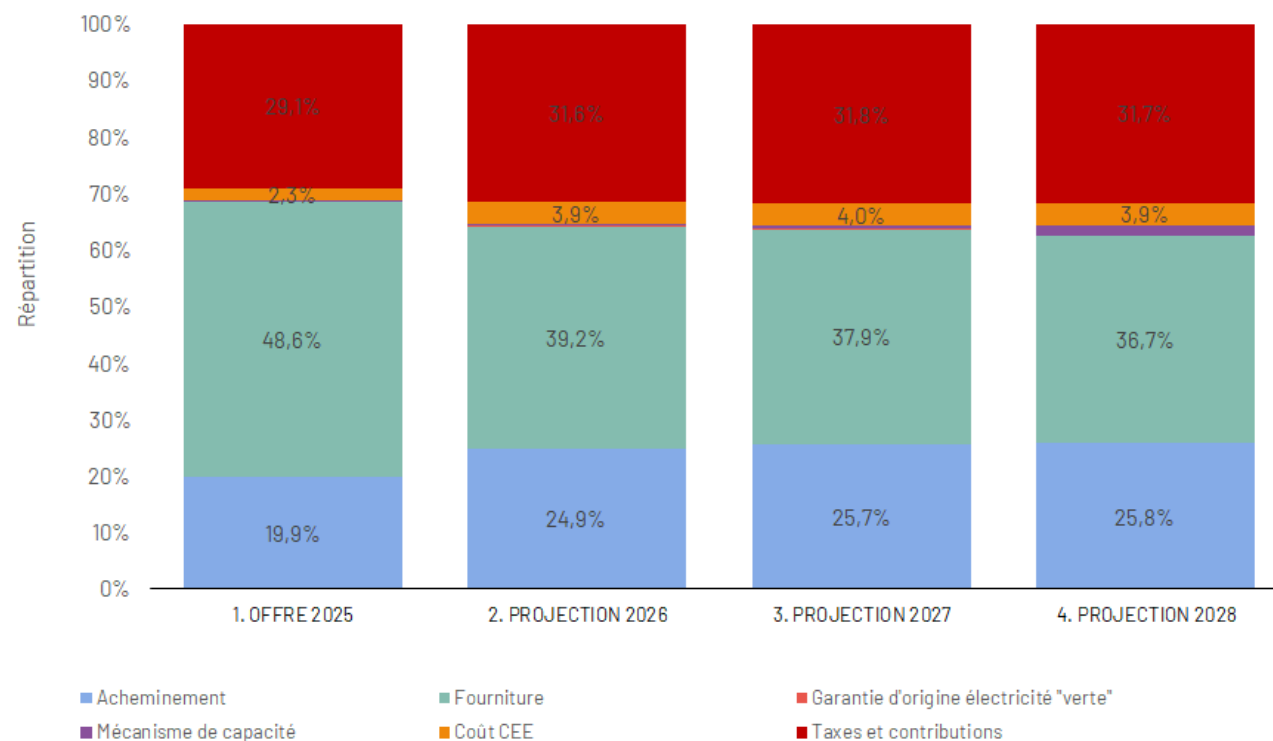


> Evolution par composante - vision budgétaire :

Evolution de la répartition des composantes de la facture annuelle électrique **TTC**



Evolution de la facture annuelle électrique **TTC** par composante

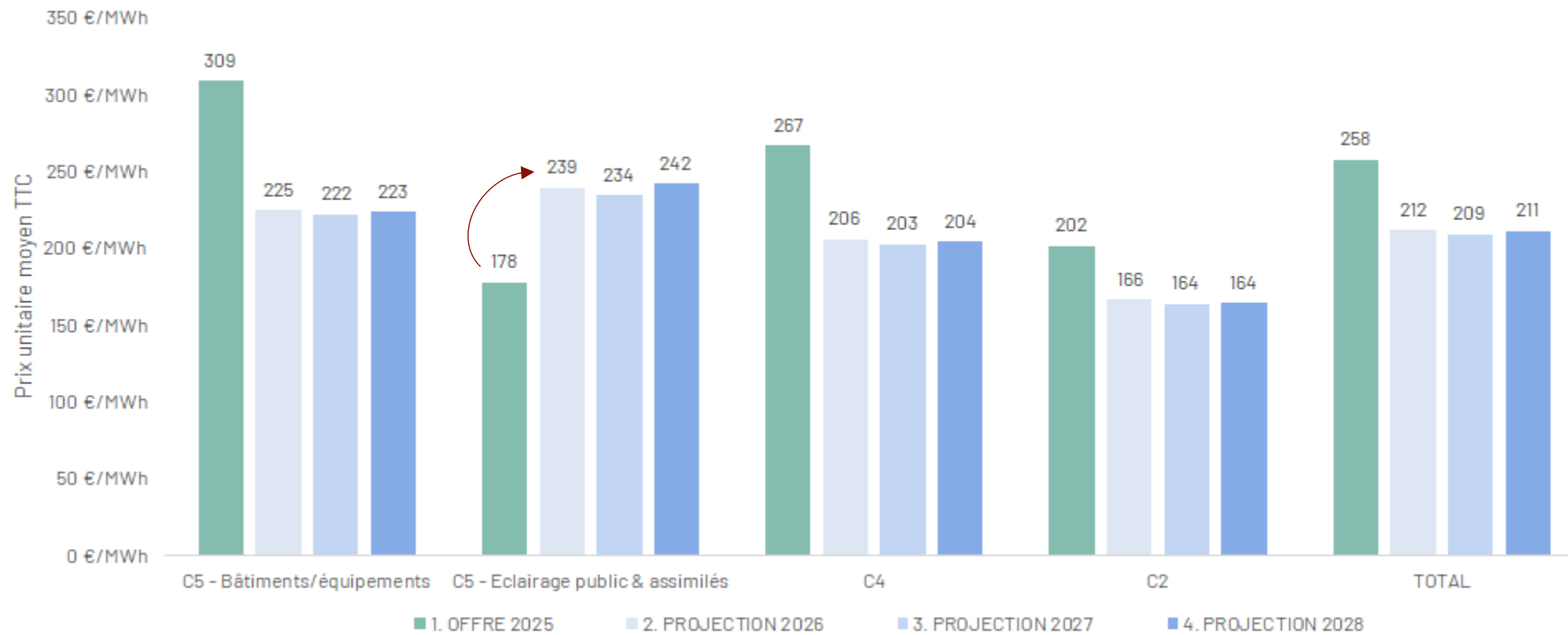


Projections budgétaires – L'ELECTRICITE



> Evolution des prix unitaires moyens par segment :

Evolution du prix unitaire moyen TTC par segment tarifaire de distribution



↳ Effet notable e la disparition du dispositif de l'ARENH pour les sites en Eclairage public ou assimilés.

Projections budgétaires – LE GAZ NATUREL



> Evolution par composante - vision budgétaire :

Composantes mises en concurrence

	Acheminement	Fourniture	Coût CEE	Coût CPB	Taxes et contributions	TOTAL TTC	Prix unitaire moyen TTC	TOTAL hors TVA	Prix unitaire moyen hors TVA
1. OFFRE 2025	2 556 958 €	6 757 924 €	475 848 €	0 €	3 857 435 €	13 648 165 €	138,8 €/ MWh	11 373 471 €	115,7 €/ MWh
2. SIMULATION 2026	2 709 017 €	4 065 761 €	933 835 €	40 304 €	3 546 235 €	11 295 152 €	114,9 €/ MWh	9 437 969 €	96,0 €/ MWh
3. SIMULATION 2027	2 742 471 €	3 658 792 €	944 416 €	178 909 €	3 496 081 €	11 020 668 €	112,1 €/ MWh	9 214 809 €	93,7 €/ MWh
4. SIMULATION 2028	2 775 925 €	3 266 568 €	944 416 €	407 952 €	3 462 578 €	10 857 439 €	110,5 €/ MWh	9 086 251 €	92,4 €/ MWh
Ecart (en €) -2. SIMULATION 2026 /n-1	152 058 €	-2 692 163 €	457 987 €	40 304 €	-311 199 €	-2 353 014 €		-1 935 502 €	
Ecart (en €) -3. SIMULATION 2027 /n-1	33 454 €	-406 969 €	10 581 €	138 605 €	-50 155 €	-274 483 €		-223 160 €	
Ecart (en €) -4. SIMULATION 2028 /n-1	33 454 €	-392 224 €	0 €	229 043 €	-33 502 €	-163 229 €		-128 558 €	
Ecart (en %) -2. SIMULATION 2026 /n-1	5,95%	-39,84%	96,25%	-	-8,07%	-17,24%		-17,02%	
Ecart (en %) -3. SIMULATION 2027 /n-1	1,23%	-10,01%	1,13%	343,90%	-1,41%	-2,43%		-2,36%	
Ecart (en %) -4. SIMULATION 2028 /n-1	1,22%	-10,72%	0,00%	128,02%	-0,96%	-1,48%		-1,40%	



Incertitudes sur l'évolution des tarifs d'acheminement (distribution et transport) qui seront décidées par les pouvoirs publics en 2027 et 2028



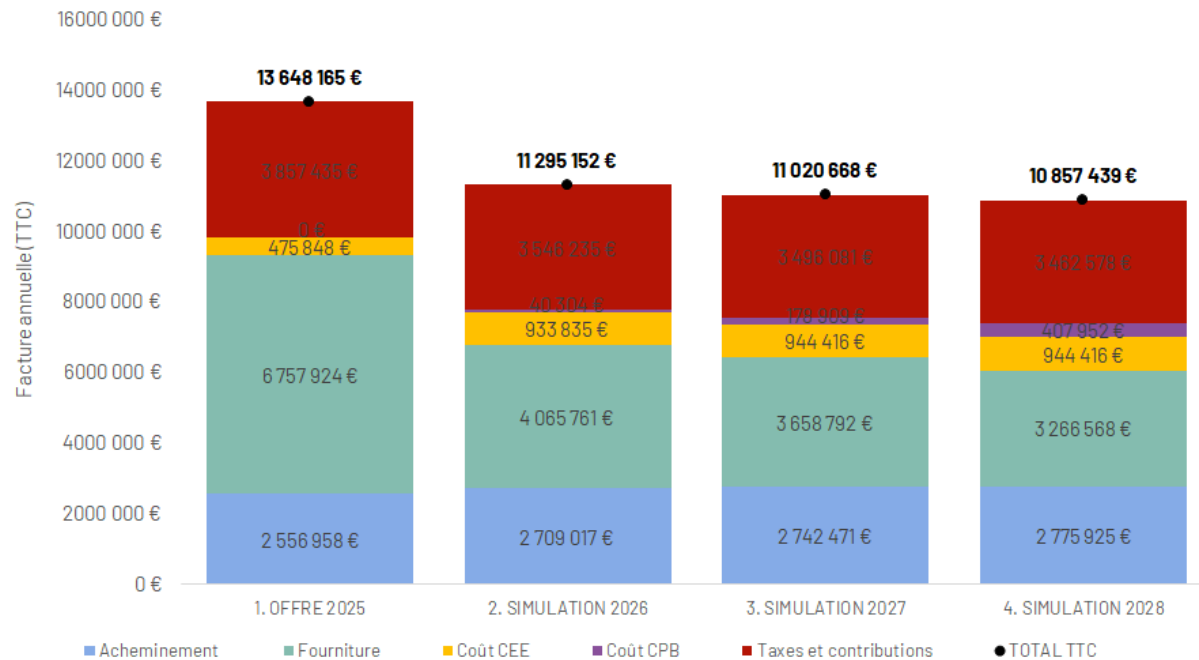
Incertitudes sur l'évolution de la fiscalité applicable au gaz naturel (Loi de Finance 2027 et 2028)

Projections budgétaires – LE GAZ NATUREL

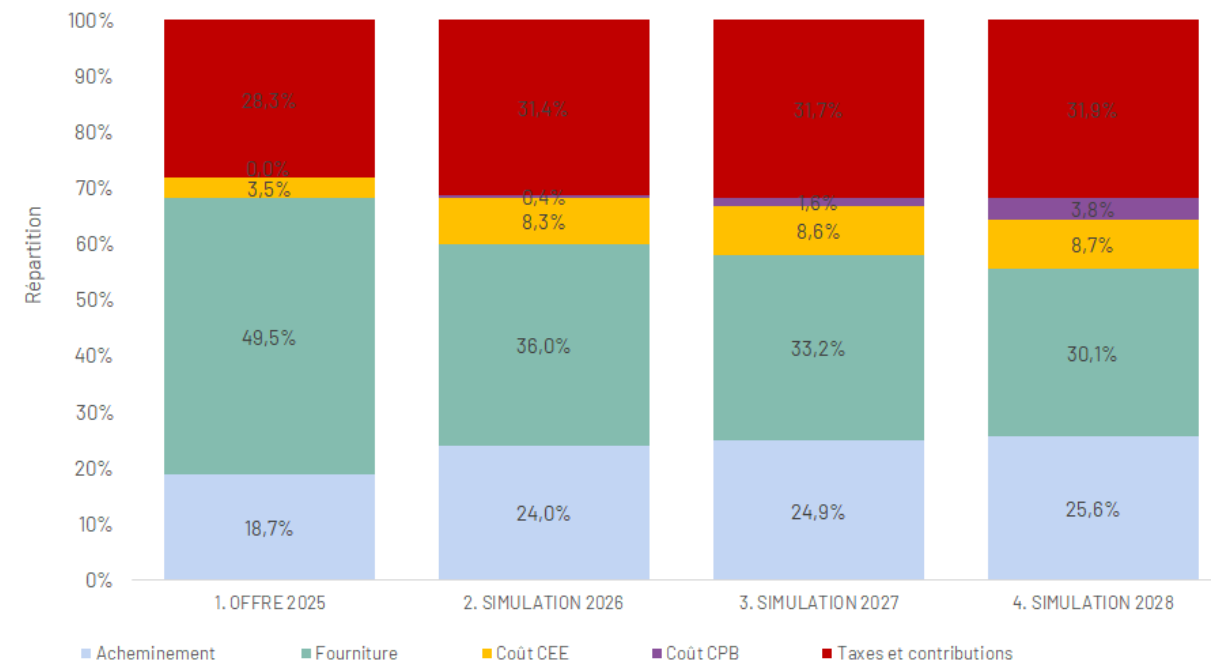


> Evolution par composante - vision budgétaire :

Evolution de la facture annuelle gazière **TTC** par composante



Evolution de la répartition des composantes de la facture annuelle gazière **TTC**



Les Bordereaux des Prix Unitaires (BPU) 2027

- **Etablissement des BPU 2027** → nécessite la mise en œuvre des clauses de révision du contrat
 - ↳ certaines composantes dépendent d'indices de marché encore inconnus
- **Communication des BPU 2027** → par votre pilote référent (SDE) une fois ces révisions opérées et après validation par le fournisseur concerné.



Pour l'Electricité (lot 2)
Courant novembre 2026



Pour le Gaz naturel (lot 1)
Courant novembre 2026